

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

DIRECTION DU SUIVI DES OPERATIONS
FINANCIERES DE L'ETAT



BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2022 DE LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Novembre 2023



AVANT PROPOS



La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) inscrit l'obligation de rendre compte comme une valeur cardinale de sa gouvernance. A cette fin et conformément à l'axe 4 « tenue efficace de la comptabilité et reddition des comptes » de son plan stratégique 2021-2025, elle s'est engagée à communiquer et à rendre disponible l'information portant sur ses activités à travers les statistiques qu'elle produit.

Ainsi, les réformes engagées ces dernières années en matière de production et de diffusion des statistiques contribuent à l'atteinte de cet objectif. A ce titre, plusieurs statistiques sont produites pour suivre l'exécution et l'évolution des différentes activités. Il s'agit notamment des statistiques relatives à la dette publique, aux recettes et aux dépenses du budget de l'Etat et des collectivités territoriales, aux sociétés d'assurance, aux systèmes financiers décentralisés, aux tableaux des opérations financières des administrations publiques, aux correspondants du Trésor et aux établissements publics de l'Etat.

Au regard de cette diversité des productions statistiques et pour répondre aux multiples sollicitations, la DGTCP a entrepris depuis 2020 la production d'un annuaire statistique. Ce dernier est accompagné d'un tableau de bord qui fait l'analyse des principaux indicateurs.

La production et la publication de ces documents visent également la bonne gouvernance et la gestion transparente des finances publiques prescrites par les dispositions de la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso.

L'annuaire statistique de 2022 et son tableau de bord ont été réalisés grâce aux efforts conjugués de plusieurs acteurs. Je voudrais saisir cette opportunité pour les en féliciter et les exhorter à maintenir cette dynamique en vue de pérenniser la production de ces documents.

Conscient du caractère perfectible du document, la DGTCP accueillera favorablement les observations, suggestions et compléments susceptibles d'améliorer les éditions futures.

J'ose croire que ce document répondra au besoin d'information et éclairera davantage les utilisateurs sur l'exécution des activités de la DGTCP.

**Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique**



Bruno R. BAMOUNI



SIGNES CONVENTIONNELS

na : non applicable
nd : non disponible
***** : données provisoires



SIGLES ET ABREVIATIONS

ACCT	: Agence comptable centrale du trésor
APE	: Appel public à l'épargne
BAT	: Bon assimilable du trésor
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCMS	: Bureau comptable matières secondaire
BDT	: Banque des dépôts du trésor
CARFO	: Caisse autonome de retraite des fonctionnaires
CAST	: Compte d'affectation spéciale du trésor
CAT	: Cellule d'appui technique
CEDEAO	: Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIMA	: Conférence interafricaine des marchés des assurances
CNAMU	: Caisse nationale d'assurance maladie universelle
CNPE	: Comité national de la politique économique
CNSS	: Caisse nationale de sécurité sociale
CPAVI	: Centre de Promotion de l'Aviculture Villageoise
CPU	: Cellule paierie des unités de vérification
CT	: Collectivité territoriale
DA	: Direction des assurances
DAMOF	: Direction des affaires monétaires et financières
DC/BR	: Dépositaire central/Banque de règlement
DDP	: Direction de la dette publique
DELF	: Direction des études et de la législation financière
DG	: Direction générale
DGA	: Directeur général adjoint
DGD	: Direction générale des douanes
DGESS	: Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGI	: Direction générale des impôts
DGTCP	: Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
DIT	: Direction de l'informatisation du trésor
DPE	: Direction du portefeuille de l'Etat
DPQIR	: Direction de la prospective, de la qualité, de l'innovation et des réformes
DSC-SFD	: Direction de la surveillance et du contrôle des systèmes financiers décentralisés
DSOFÉ	: Direction du suivi des opérations financières de l'Etat
DTS	: Droits de tirages spéciaux
EPE	: Etablissement public de l'Etat
EPPS	: Etablissement public de prévoyance sociale
FCFA	: Franc de la communauté financière africaine
FEC	: Facilité élargie de crédit
FMI	: Fonds monétaire international
FN	: Fonds national
GFC	: Gestion financière et comptable
IADM	: Initiative d'allègement de la dette multilatérale

IARD	: Incendies, accidents et risques divers
IHPC	: Indice harmonisé des prix à la consommation
ITT	: Inspection technique du trésor
LFR	: Loi de finances rectificative
MCB	: Maison de la Culture du Bobo-Dioulasso
MEFP	: Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
MSFP	: Manuel de statistiques de finances publiques
OAT	: Obligation assimilable du trésor
ONC-AC	: Office National de Contrôle des Aménagements et des Constructions
PG	: Paierie générale
PIB	: Produit intérieur brut
PPTE	: Initiative des pays pauvres très endettés
PS	: Perception spécialisée
PT	: Provision technique
PTF	: Partenaires techniques et financiers
RG	: Recette générale
SAD	: Service des archives et de la documentation
SAMU	: Service d'Aide Médicale Urgente
SCI	: Service de contrôle interne
SCRIP	: Service de communication et des relations publiques
SE	: Société d'Etat
SEM	: Société d'économie mixte
SF	: Service financier
SGRH	: Système de gestion des ressources humaines
SIGCM	: Système intégré de gestion de la comptabilité matières
SRH	: Service des ressources humaines
TD	: Trésorerie départementale
TMDC	: Trésorerie des missions diplomatiques et consulaires
TOF-ACB	: Tableau des opérations financières de l'administration centrale budgétaire
TOF-CT	: Tableau des opérations financières des collectivités territoriales
TOFE	: Tableau des opérations financières de l'Etat
TP	: Trésorerie provinciale
TR	: Trésorerie régionale
UCBA	: Uni Credit Bank Austria
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine
VAN	: Valeur actualisée nette



SOMMAIRE

AVANT PROPOS	III
SIGNES CONVENTIONNELS	IV
SIGLES ET ABREVIATIONS	VII
SOMMAIRE	IX
LISTE DES TABLEAUX	XI
LISTE DES GRAPHIQUES	XIII
RESUME EXECUTIF	XVII
I. Ressources humaines de la DGTCP	1
II. GESTION OPTIMALE DES DENIERS PUBLICS	5
II.1. Mobilisation des ressources	6
II.2. Gestion de la dépense publique	16
II.3. Gestion de la Dette publique	20
II.4. Soldes caractéristiques du TOFE et indicateurs de la dette	24
III. Critères de convergence (UEMOA et CEDEAO) et suivi du programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du FMI.....	27
III.1. Critères de convergence (UEMOA et CEDEAO)	28
III.2. Respect des critères du programme FEC	30
IV. Tenue efficace de la comptabilité et gestion de la tutelle et renforcement des relations économique, financière et monétaire.....	35
IV.1. Administration et supervision des structures et institutions financières et sauvegarde des intérêts de l'Etat	36
IV.1.1. Situation des assurances	36
IV.1.2. Situation des assurances (suite)	38
IV.2. Indicateurs des Systèmes financiers décentralisés	40
IV.3. Fonds nationaux	42
IV.4. Etablissements Publics de l'Etat	44
IV.5. Tableau des opérations financières des Collectivités Territoriales.....	46
IV.6. Comptes de dépôts des correspondants du Trésor	48
GLOSSAIRE :	b
ANNEXES	j
ANNEXE 1 : Organisation administrative de la DGTCP	k
ANNEXE 2 : EQUIPE D'ELABORATION DU TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2022 DE LA DGTCP	r
ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER D'ELABORATION DU TABLEAU DE BORD	s



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de la structure du personnel par catégorie de 2016 à 2022 (%)	3
Tableau 2 : Situation des recettes totales et dons en 2022 suivant la nomenclature TOFE base 1986.....	3
Tableau 3 : Financements extérieurs	3
Tableau 4 : Variation des dépenses courantes par nature économique	3
Tableau 5 : Couverture des dépenses totales et prêts nets par les recettes totales	7
Tableau 6 : Soldes caractéristiques du TOFE en milliards de francs CFA	9
Tableau 7 : Performance du Burkina Faso en matière de convergence macroéconomique (UEMOA) en %	15
Tableau 8 : Performance du Burkina Faso en matière de convergence macroéconomique (CEDEAO) en %	17
Tableau 9 : Nombre de SFD	19
Tableau 10 : Situation des créances en souffrance	25
Tableau 11 : Part des natures des recettes dans les recettes totales de 2015 à 2022 en %	29



LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Proportion des agents en activité à la DGTCP et hors DGTCP de 2016 à 2022 (%)	3
Graphique 2 : Evolution de la proportion (%) des agents de 40 ans et plus de la DGTCP de 2016 à 2022	3
Graphique 3 : Répartition de l'effectif de la DGTCP par catégorie et par sexe en 2022	3
Graphique 4 : Recettes totales des régions dont DGTCP en milliards de francs CFA	7
Graphique 5 : Recettes totales hors recettes exceptionnelles dont DGTCP en milliards de francs CFA ..	7
Graphique 6 : Evolution des recettes de la DGTCP en milliards de francs CFA	7
Graphique 7 : Contribution moyenne des natures de ressources de la DGTCP en %	7
Graphique 8 : Taux d'accroissement annuel des recettes en %	7
Graphique 9 : Taux de réalisation des régions dont DGTCP en %	7
Graphique 10 : Evolution des recettes totales et dons (base MSFP 1986) en milliards de francs CFA	9
Graphique 11 : Taux d'accroissement des recettes totales et dons (selon la nomenclature TOFE base 1986) en %	9
Graphique 12 : Evolution des recettes par nature (base MSFP 1986) en milliards de francs CFA	9
Graphique 13 : Evolution des dons en milliards de francs CFA	9
Graphique 14 : Taux de réalisation par nature de recette (base MSFP 1986) en %	9
Graphique 15 : Taux de réalisations des recettes courantes en %	9
Graphique 16 : Taux de recouvrement par acteurs en 2022 en %	11
Graphique 17 : Taux de recouvrement des recettes par région en 2022 en %	11
Graphique 18 : Recettes des collectivités territoriales en milliards de francs CFA	11
Graphique 19 : Evolution de la part contributive des acteurs dans la mobilisation des recettes en % ...	11
Graphique 20 : Evolution du taux de recouvrement par type d'acteurs (en %)	11
Graphique 21 : Evolution du nombre des émissions de titres publics	13
Graphique 22 : Situation d'exécution des émissions des titres publics	13
Graphique 23 : Mobilisation des titres publics par type d'instruments en milliards de FCFA	13
Graphique 24 : Rendement moyen pondéré (%)	13
Graphique 25 : Evolution des financements extérieurs en milliards de francs CFA	15
Graphique 26 : Structure des financements extérieurs par type d'appui en %	15
Graphique 27 : Evolution des emprunts et dons par type de bailleur en milliards de francs CFA	15
Graphique 28 : Structure des financements extérieurs par type de bailleur en %	15
Graphique 29 : Evolution des dons et emprunts par nature en milliards de francs CFA	15
Graphique 30 : Structure des financements extérieurs par nature en %	15
Graphique 31 : Evolution des dépenses totales et prêts nets en milliards de francs CFA	17
Graphique 32 : Evolution des dépenses totales et de ses composantes en milliards de francs CFA	17
Graphique 33 : Evolution de la structure des dépenses totales en %	17
Graphique 34 : Evolution de la structure des dépenses courantes en %	17
Graphique 35 : Evolution de la structure des dépenses en capital en %	17
Graphique 36 : Structure des dépenses en capital en 2022 en %	17
Graphique 37 : Evolution des recettes fiscales, des dépenses courantes et des dépenses en capital en milliards de francs CFA	19
Graphique 38 : Recettes courantes/dépenses totales et prêts nets en %	19
Graphique 39 : Evolutions des « recettes totales et dons » et des « dépenses et prêts nets » en milliards de francs CFA	19
Graphique 40 : Recettes courantes/dépenses courantes en %	19
Graphique 41 : Evolution de l'encours de la dette publique en milliards de francs CFA	21
Graphique 42 : Structure de l'encours de la dette publique en 2022 en %	21
Graphique 43 : Evolution comparée de l'encours de la dette intérieure et des titres publics en milliards de francs CFA	21

Graphique 44 : Structure de la dette extérieure selon la monnaie en 2022 en %	21
Graphique 45 : Evolution du service de la dette en milliards de francs CFA	23
Graphique 46 : Structure du service de la dette extérieure par composante en 2022 en %.....	23
Graphique 47 : Structure du service de la dette extérieure par type de créanciers en 2022 en %	23
Graphique 48 : Structure du service de la dette intérieure en 2022 en %	23
Graphique 49 : Evolution du solde global base engagement et du solde global base caisse en milliards de francs CFA	25
Graphique 50 : Evolution du solde courant en milliards de francs CFA	25
Graphique 51 : Ratio Service de la dette extérieure/Exportation ($\leq 15\%$).....	25
Graphique 52 : Ratio Service de la dette extérieure/Recettes Totales hors dons ($\leq 18\%$)	25
Graphique 53 : Plafond de financement net intérieur du gouvernement central de 2013 à 2020	31
Graphique 54 : Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement de 2013 à 2020.....	31
Graphique 55 : Accumulation des arriérés de paiements extérieurs de 2013 à 2020	31
Graphique 56 : Ecart entre les normes et les réalisations de 2013 à 2020	31
Graphique 57 : Plafond du déficit global dons compris de 2013 à 2020	33
Graphique 58 : Plancher des recettes totales de 2013 à 2020.....	33
Graphique 59 : Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté de 2013 à 2020	33
Graphique 60 : Plafond d'accumulation des arriérés de paiements intérieurs de 2013 à 2020	33
Graphique 61 : Ecart des réalisations par rapport aux normes de 2013 à 2020	33
Graphique 62 : Taux de croissance de primes par année (%)	37
Graphique 63 : Taux de sinistres sur prime par année (%).....	37
Graphique 64 : Taux de commissions par année (%)	37
Graphique 65 : Evolution des commissions en milliards de francs CFA	37
Graphique 66 : Evolution des primes d'assurances en milliards de francs CFA	37
Graphique 67 : Evolution des prestations de sinistres en milliards de francs CFA.....	37
Graphique 68 : Les engagements réglementés en milliards de francs CFA.....	39
Graphique 69 : Le taux de couverture des engagements réglementés (%)	39
Graphique 70 : Les placements des sociétés d'assurances en milliards de francs CFA	39
Graphique 71 : La marge de solvabilité en milliards de francs CFA.....	39
Graphique 72 : Evolution des arriérés des primes en milliards de francs CFA.....	39
Graphique 73 : Taux de frais généraux par année (%)	39
Graphique 74 : Evolution du nombre de membres/clients des SFD	41
Graphique 75 : Evolution de l'encours crédits/encours dépôts des SFD.....	41
Graphique 76 : Evolution du nombre de mission réalisé par la DSC-SFD de 2013 à 2022.....	41
Graphique 77 : Répartition par membres en 2022 en %	41
Graphique 78 : Evolution des recettes des Fonds Nationaux de 2015 à 2022 en milliards de francs CFA	43
Graphique 79 : Evolution des dépenses des Fonds Nationaux de 2015 à 2022 en milliards de francs CFA	43
Graphique 80 : Taux d'autofinancement des Fonds Nationaux de 2015 à 2022 en %	43
Graphique 81 : Evolution de la situation des impayés des FNF de 2015 à 2022 en milliards de francs CFA	43
Graphique 82 : Evolution du nombre des EPE dont celui du secteur Education, enseignement et formation professionnelle	45
Graphique 83 : Part de la subvention de l'Etat dans les recettes des EPE	45
Graphique 84 : Situation des recettes des EPE en milliards de francs CFA	45
Graphique 85 : Evolution de la proportion des EPE ne respectant pas le taux d'autofinancement (%) .	45
Graphique 86 : Structure des recettes des CT sur la période 2015-2022 en %	47
Graphique 87 : Structure des recettes par type de Collectivité Territoriale sur la période 2015-2022 en %	47
Graphique 88 : Structure des charges des CT sur la période 2015-2022 en %	47

Graphique 89 : Structure des dépenses par type de Collectivité Territoriale sur la période 2015-2022 en %	47
Graphique 90 : Evolution des acquisitions nettes d'actifs financiers et l'accumulation nette des passifs sur la période 2015-2022 en millions de francs CFA.....	47
Graphique 91 : Evolution du solde net de gestion et du solde capacité ou besoin de financement des CT sur la période 2015-2022 en millions de francs CFA.....	47
Graphique 92 : Evolution du nombre de comptes de correspondants.....	49
Graphique 93 : Proportion des comptes selon le statut du correspondant en 2022 en %	49



Le présent tableau de bord statistique de la DGTCP analyse (i) la situation des ressources humaines, (ii) la gestion optimale des deniers publics, (iii) les critères de convergence (UEMOA et CEDEAO) et suivi du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit du FMI ainsi que (iv) la tenue efficace de la comptabilité et gestion de la tutelle et renforcement des relations économique, financière et monétaire.

Au titre des ressources humaines, sur la période 2016-2022, l'effectif du personnel de la DGTCP a connu une augmentation passant de 2 067 à 2 092 agents. En 2022, les agents de catégorie A et assimilés sont les plus nombreux avec une proportion de 42,2%, suivis de la catégorie B et assimilés (30,5%). L'examen de l'évolution de la structure par tranche d'âge fait ressortir que la proportion du personnel de 50 ans et plus est passée de 8,5% en 2016 à 20,3% en 2022. Quant au personnel féminin, il représente moins du quart de l'effectif total du personnel (22,5%) en 2022. Le personnel en activité hors du Trésor représente 27,9% de l'effectif total en 2022.

S'agissant de la mobilisation des ressources publiques et gestion des deniers publics :

- ✓ les recettes ont plus que doublé en dix ans, passant de 1 119,1 milliards de francs CFA en 2013 à 2 300,9 milliards de francs CFA en 2022, soit un taux d'accroissement global de 105,6%. La DGTCP contribue à hauteur de 10,4% dans les recettes totales des régies en 2022. Les principales natures de recettes recouvrées par la DGTCP en 2022 sont : les autres recettes non fiscales (44,5%), le revenu du portefeuille de l'Etat (30,1 %) et les droits et frais administratifs (15,4 %).
- ✓ les recettes des collectivités territoriales (CT) passent de 63,1 milliards de francs CFA en 2013 à 108,9 milliards de francs CFA en 2022, soit un taux de progression moyen de 6,2% par an. Les recettes recouvrées par l'acteur « Autres » contribuent à 61,3% en moyenne annuelle dans la mobilisation des recettes. La DGI réalise la meilleure performance avec un taux d'exécution de 75,7% contre 68,4% pour la DGTCP.
- ✓ les montants mobilisés à travers les émissions de titres publics sur la période 2013-2022 se sont accrus en moyenne de 15,4%. Le Burkina Faso a eu recours au marché des capitaux à 166 reprises.
- ✓ les financements extérieurs se sont contractés ces deux dernières années de 8,9% en 2021 et de 11,9% pour se situer à 515,2 milliards de francs CFA en 2022. Les appuis projets constituent 61,6% des financements extérieurs de la période. En 2022, le Burkina Faso a reçu 84,2% de son financement extérieur des partenaires multilatéraux.
- ✓ les dépenses totales et prêts nets ont une tendance haussière sur la période sous revue avec un taux annuel moyen de 9,1%. Les dépenses courantes représentent en moyenne 64,4% des dépenses totales. Depuis 2016, les dépenses courantes sont supérieures aux recettes fiscales.
- ✓ l'encours de la dette publique progresse continuellement de 16,7% l'an sur la période pour atteindre 6 952,3 milliards de francs CFA à fin décembre 2022. La dette intérieure est dominante et représente 56,1% de l'encours de la dette à fin décembre 2022. La composante intérieure de l'encours de la dette affiche une hausse moyenne annuelle de 27,5% pour s'établir à 3 897,8 milliards de francs CFA.
- ✓ le service de la dette est en hausse de 23,6% en moyenne annuelle sur la période pour s'afficher à 709,3 milliards de francs CFA en 2022. Il est dominé par sa composante intérieure qui représente 79,4% en 2022.

Au niveau des **assurances**, il ressort une croissance continue des primes d'assurance depuis 2013, avec une moyenne de 13,2% l'an. Pour l'exercice 2022, la marge de solvabilité agrégée

disponible est suffisante sur le plan réglementaire car elle représente 4 fois la marge minimale exigée.

Pour les **Systèmes financiers décentralisés (SFD)**, le nombre de SFD de la forme sociétaire a connu un accroissement moyen annuel de 15,2% au cours de la période 2013-2022 pour se situer à 25 sociétés en 2022. Les créances en souffrance se sont accrues sur cette période, passant de 5,1 milliards de francs CFA à 15,8 milliards de francs CFA en 2022, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 13,4%.

Concernant les **Fonds nationaux**, le taux d'autofinancement est passé de 82,9% en 2015 à 57,9% en 2022 pour une norme de 100%. La situation des impayés des Fonds nationaux de financement s'est dégradée de 26,0% en 2022 pour s'afficher à 43,4 milliards de francs CFA contre 29,6 milliards de francs CFA en 2021.

S'agissant des **Etablissements Publics de l'Etat**, leur nombre s'est accru en moyenne annuelle de 3,1% sur la période 2013-2022 et leurs recettes sont constituées principalement de la subvention de l'Etat (56,6% en moyenne par an).

● **I. RESSOURCES HUMAINES DE LA DGTCP**

Points saillants :

- *Personnel vieillissant : la proportion des agents de 40 ans et plus est passée de 41,6% en 2016 à 68,4% en 2022*
- *Prédominance des agents de catégorie A et assimilés avec 42,2% en 2022*
- *Proportion de 22,5% de personnel féminin en 2022*

Commentaire général :

Sur la période 2016-2022, l'effectif du personnel de la DGTCP a connu une augmentation passant de 2 067 à 2 092 agents. Toutefois, il est enregistré une baisse de 36 agents en 2022 par rapport à l'effectif total de 2021. Cette baisse est consécutive à 32 départs à la retraite et à 4 décès enregistrés au cours de l'année 2022.

En 2022, les agents de catégorie A et assimilés sont les plus nombreux avec une proportion de 42,2% comme en 2021, suivis des agents de la catégorie B et assimilés (30,5% contre 30,1% en 2021). L'analyse de la structure du personnel en 2022 fait ressortir 80 cadres supérieurs (catégorie A et assimilés) pour 100 cadres moyens (catégories B et C).

Selon le statut (agents en activité au Trésor et agents hors Trésor), l'évolution de l'effectif sur la période 2016-2022 indique une croissance de l'effectif des agents en activité au Trésor de 2016 à 2019, passant de 1 534 à 1 654 agents. Entre 2019 et 2022, le nombre d'agents en activité au Trésor connaît une contraction de 2,2% pour se situer à 1 508 agents. Concernant les agents hors Trésor, de 2016 à 2019, leur effectif baisse continuellement passant de 533 à 452 agents (-5,3% en moyenne par an). Cependant, de 2019 à 2022, leur effectif connaît une hausse moyenne de 8,9% pour se situer à 584 agents.

L'examen de l'évolution de la structure par tranche d'âge fait ressortir que le personnel en activité à la DGTCP est vieillissant. En effet, la proportion du personnel de 40 ans et plus est passée de 41,6% en 2016 à 68,4% en 2022. Celle de 50 ans et plus est passée de 8,5% en 2016 à 20,3% en 2022.

Le personnel féminin représente moins du quart de l'effectif total, passant de 23,2% en 2016 à 22,5% en 2022. Il représente 15,8% de la catégorie A et assimilés et 31,2% des catégories B et C en 2022.

L'analyse de l'effectif du personnel selon l'ancienneté en 2022 montre une prédominance du groupe « 10 à 19 ans » (48,8%), suivi des moins de 10 années d'ancienneté qui représentent 25,1%. Il ressort une diminution de 4,4% de l'effectif de la classe modale « 10 à 19 ans » en 2022 par rapport à 2021.

Tableau 1 : Evolution de la structure du personnel par catégorie de 2016 à 2022 (%)

Catégorie	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Catégorie A et assimilés	42,0	41,9	41,1	40,0	42,1	42,2	42,2
Catégorie B et assimilés	29,8	29,8	29,9	30,1	29,8	30,1	30,5
Catégorie C et assimilés	22,9	23,0	23,9	24,6	23,3	23,0	22,7
Catégorie D et assimilés	2,7	2,8	2,6	2,7	2,5	2,5	2,4
Catégorie E et assimilés	2,6	2,6	2,5	2,6	2,3	2,2	2,2
Total	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 3 : Evolution de la structure du personnel par tranche d'âge de 2016 à 2022 (%)

Groupe d'âge	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Moins de 20ans	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
20-30ans	8,4	5,4	6,2	4,0	3,1	2,2	1,4
30-40 ans	50,1	47,9	43,2	41,2	36,9	33,8	30,2
40-50 ans	33,1	35,8	38,6	40,4	43,2	44,9	48,0
50-60 ans	8,5	10,8	11,9	14,3	16,9	19,1	20,3
Total	100	100	100	100	100	100	100

Graphique 1 :Proportion des agents en activité à la DGTCP et hors DGTCP de 2016 à 2022 (%)

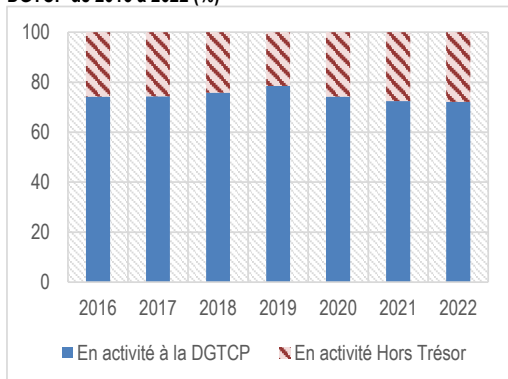


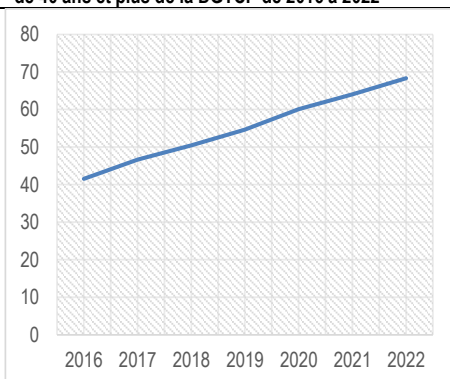
Tableau 2 : Evolution de la structure du personnel par sexe de 2016 à 2022 (%)

Sexe	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Féminin	23,2	23,2	22,8	23,2	22,8	22,5	22,5
Masculin	76,8	76,8	77,2	76,8	77,2	77,5	77,5
Total	100	100	100	100	100	100	100

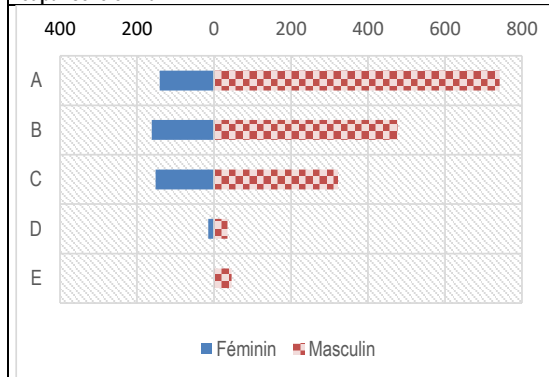
Tableau 4 : Evolution de la structure du personnel par groupe d'ancienneté de 2016 à 2022 (%)

Groupe d'ancienneté	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Moins de 10 ans	56,9	51,4	46,7	42,2	37,0	27,6	25,1
10-20ans	30,5	34,5	37,9	39,8	43,0	50,2	48,8
20-30 ans	10,6	12,0	13,2	15,5	17,0	17,7	21,6
30-40 ans	1,9	2,1	2,2	2,5	3,0	4,5	4,4
Total	100	100	100	100	100	100	100

Graphique 2 : Evolution de la proportion (%) des agents de 40 ans et plus de la DGTCP de 2016 à 2022



Graphique 3: Répartition de l'effectif de la DGTCP par catégorie et par sexe en 2022





● **II. GESTION OPTIMALE DES DENIERS PUBLICS**



II.1. Mobilisation des ressources

II.1.1. Mobilisation des recettes budgétaires

Points saillants :

- Hausse de 105,6% des recettes mobilisées par les régies entre 2013 et 2022
- Hausse de 7,9% en moyenne annuelle des recettes de la DGTCP sur la période
- Baisse des recettes de la DGTCP en 2020 (-13,5%), 2021 (-9,2%) et 2022 (-5,6%)

Commentaire général :

Les recettes ont plus que doublé en dix ans, passant de 1 119,1 milliards de francs CFA en 2013 à 2 300,9 milliards de francs CFA en 2022, soit un taux d'accroissement global de 105,6%. Elles ont enregistré des baisses en 2014 (-4,7%) et 2015 (-1,4%) et se sont accrues par la suite en moyenne annuelle de 13,7% jusqu'en 2019. Après un repli de 5% aussi en 2020, elles marquent des hausses respectives de 17,2% et 17,7% en 2021 et 2022.

Les baisses de 2014 et 2015 sont en lien avec la crise sociopolitique et celle de 2020 avec les effets de la COVID-19. Si l'accroissement des recettes de 2021 peut être essentiellement expliqué par l'effet du repli de 2020, celui de 2022 se justifie entre autres par l'effet positif de l'inflation sur les recettes fiscales et les retombées des réformes du système fiscal burkinabè.

L'analyse spécifique des recettes de la DGTCP indique qu'elles se sont accrues en moyenne annuelle de 7,9% sur la période. De 2015 à 2019, elles ont connu une hausse continue de 29,0% en moyenne annuelle, suivie de baisses de 13,5% en 2020, de 9,2% en 2021 et de 5,6% en 2022. La progression des recettes sur la période 2015-2019 est essentiellement imputable aux recettes exceptionnelles recouvrées par la DGTCP notamment en 2018 et 2019.

Le fléchissement du niveau des recettes de la DGTCP entre 2019 et 2022 est principalement expliqué par celui de la licence 4G de la téléphonie mobile dont le niveau de 120 milliards de francs CFA en 2019 est passé à 8,0 milliards de francs CFA en 2022. Si en 2020, l'évolution des « droits proportionnels » (+36,9 milliards de francs CFA) a atténué l'ampleur de la baisse des recettes de la DGTCP, les contractions de cette même nature de recettes en 2021 (-23 milliards de francs CFA) et en 2022 (-11,06 milliards de francs CFA) ont accentué la baisse desdites recettes.

La DGTCP a contribué à hauteur de 10,4% dans les recettes totales des régies en 2022. Les principales natures de recettes recouvrées par la DGTCP en 2022 sont : les autres recettes non fiscales (44,5%), le revenu du portefeuille de l'Etat (30,1 %) et les droits et frais administratifs (15,4 %).

Les autres recettes non fiscales sont dominées sur la période 2013-2022 par les sous-composantes des recettes « droits proportionnels et taxes superficielles » et les « recettes en atténuation des dépenses », avec des poids respectifs de 63,6% et 16,6% en moyenne.

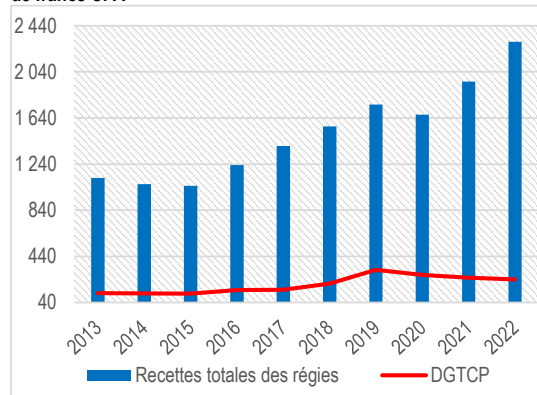
En 2022, les autres recettes non fiscales se chiffrent à 106,7 milliards de francs CFA, soit 44,5% des recettes totales mobilisées par la DGTCP.

Le taux de réalisation annuel moyen des régies de recettes s'établit à 99,6% sur la période 2013-2022. Quant à la DGTCP, ce taux est de 111,3%.

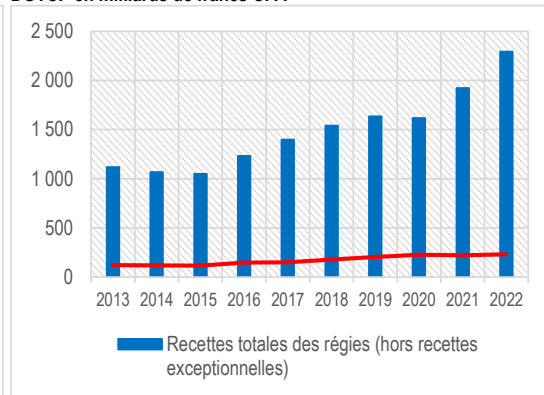
Tableau 5 : Situation des recettes budgétaires en 2022

	Recettes totales 2022	Part par rapport à l'ensemble	Variation des recettes 2022/2021		Variation des recettes 2022/20213	
	en milliards de FCFA	%	en milliards de FCFA	%	en milliards de FCFA	%
Ensemble	2 300,9	100,0	345,8	17,7	1 181,8	105,6
DGTCP	239,8	10,4	-14,1	-5,6	118,4	97,5

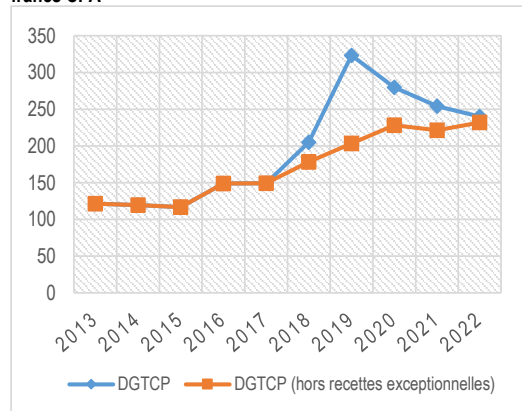
Graphique 4: Recettes totales des régions dont DGTCP en milliards de francs CFA



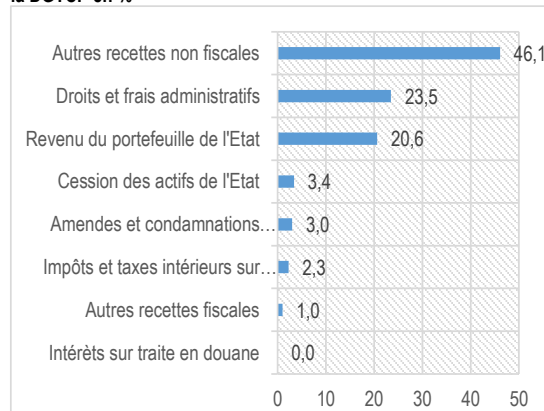
Graphique 5 : Recettes totales hors recettes exceptionnelles dont DGTCP en milliards de francs CFA



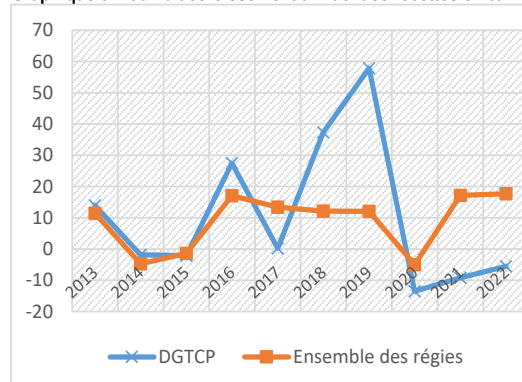
Graphique 6: Evolution des recettes de la DGTCP en milliards de francs CFA



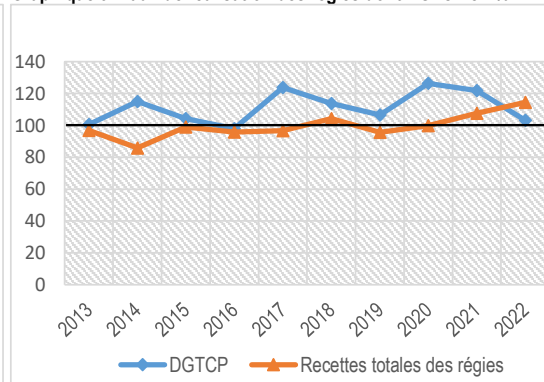
Graphique 7: Contribution moyenne des natures de ressources de la DGTCP en %



Graphique 8: Taux d'accroissement annuel des recettes en %



Graphique 9: Taux de réalisation des régions dont DGTCP en %



II.1.2. Evolution des recettes totales et dons¹

Points saillants :

- Hausse de 105,6% des recettes mobilisées par les régies entre 2013 et 2022
- Hausse de 7,9% en moyenne annuelle des recettes de la DGTCP sur la période
- Baisse des recettes de la DGTCP en 2020 (-13,5%), 2021 (-9,2%) et 2022 (-5,6%)

Commentaire général :

Les recettes totales et dons se sont accrus de 6,6% en moyenne annuelle sur la période 2013-2022 pour s'afficher à 2 551,9 milliards de francs CFA, avec toutefois des baisses observées en 2014 (-8,4%) et en 2015 (-3,3%). Ces baisses sont dues aussi bien à la diminution des recettes totales (-4,7% en 2014 et -1,6% en 2015) qu'à celle des dons (-20,9% en 2014 et -10,3% en 2015).

Les recettes totales, sur la période sous revue, ont enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de 8,3% pour atteindre 2 288,3 milliards de francs CFA en 2022. La progression des recettes fiscales (+8,4%) et des recettes non fiscales (+7,3%) explique celle des recettes totales.

Les recettes fiscales, représentant en moyenne 87,2% des recettes courantes sur la période, ont progressé de 8,4% en moyenne annuelle. Cependant, elles ont connu un repli en 2014 (-5,2%), en 2015 (-1,2%) et en 2020 (-3,4%). En 2022, les recettes fiscales ont augmenté de 21,6% pour se situer à 2 052,4 milliards de francs CFA. Cette hausse est attribuable notamment à celle des autres recettes fiscales (+44,6%), des impôts sur commerce international (+37,3%), des impôts sur les revenus et bénéfices (+26,3%) et des impôts et taxes sur les biens et services (+15,6%).

Les recettes non fiscales ont progressé en moyenne annuelle de 7,3% sur la période sous revue. En 2020, 2021 et 2022, elles se sont repliées successivement de 12,6%, de 8,1% et de 9,0% pour s'afficher à 235,8 milliards de francs CFA.

Au cours de la période sous revue, affichant une baisse de 2,3% en moyenne annuelle, les dons ont toutefois enregistré des hausses en 2017, en 2018 et 2020. Particulièrement en 2020, les dons ont connu une croissance exceptionnelle (+135,3%) attribuable principalement aux dons projets (+240,5%). Cette situation s'explique par les soutiens financiers dont le pays a bénéficié pour faire face à la pandémie de la COVID-19. En 2022, les dons se sont contractés de 4,9% par rapport à 2021. Cette baisse, qui est expliquée par celle des dons programmes (-25,5%), est atténuée par la hausse des dons projets (+3,6%).

Sur la période 2013-2022, les dons programmes représentent en moyenne 42,4% des dons.

Les réalisations des « recettes totales et dons » sont restées en deçà des prévisions sur la période considérée avec un taux de réalisation annuel moyen de 93,5%, excepté en 2021 (104,8%) et 2022 (109,1%).

Notes méthodologiques

Recettes totales et dons : Recettes courantes (recettes fiscales + recettes non fiscales) + Dons.

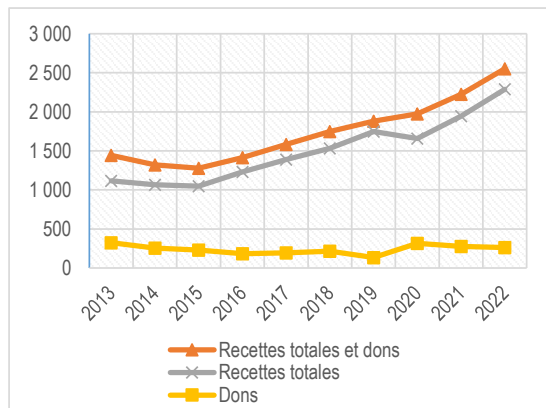
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2022

¹ Classification TOFE sur la base du MSFP 1986

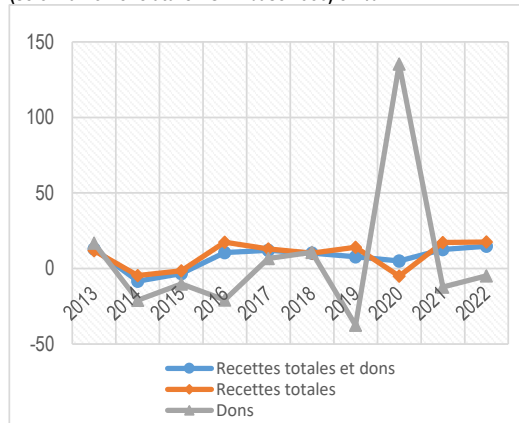
Tableau 6 : Situation des recettes totales et dons en 2022 suivant la nomenclature TOFE base 1986

Recettes totales et dons en 2022		Variation 2022 /2021		Variation 2022 /2013	
en milliards de francs CFA	part (%) recettes totales	en milliards de francs CFA	en %	en milliards de francs CFA	en %
2 551,9	89,7	341,6	17,6	1170,9	104,8

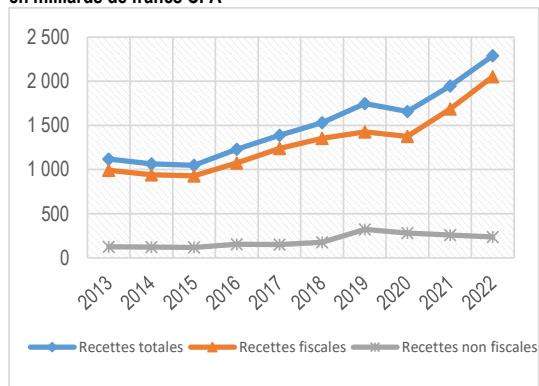
Graphique 10: Evolution des recettes totales et dons (base MSFP 1986) en milliards de francs CFA



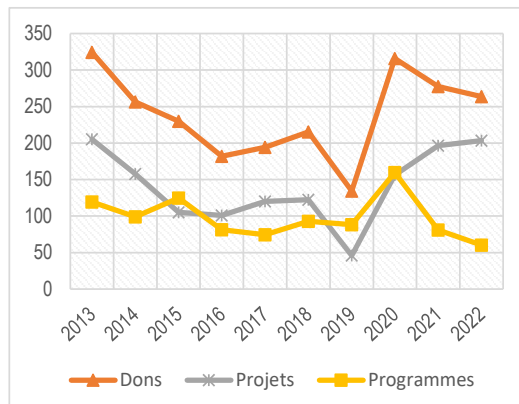
Graphique 11: Taux d'accroissement des recettes totales et dons (selon la nomenclature TOFE base 1986) en %



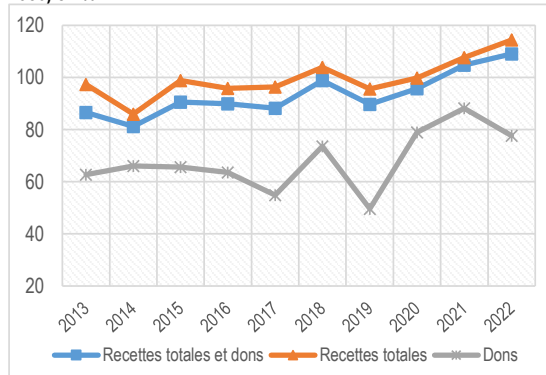
Graphique 12: Evolution des recettes par nature (base MSFP 1986) en milliards de francs CFA



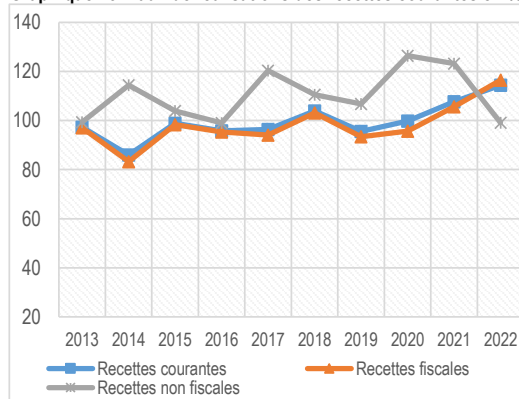
Graphique 13: Evolution des dons en milliards de francs CFA



Graphique 14: Taux de réalisation par nature de recette (base MSFP 1986) en %



Graphique 15: Taux de réalisations des recettes courantes en %



II.1.3. Recettes des collectivités territoriales

Points saillants :

- Baisse du niveau des recettes des collectivités territoriales en 2022 par rapport à 2021 de 28,0%
- Baisse du niveau des recettes des collectivités territoriales recouvrées par l'acteur « autres » en 2022 par rapport à 2021 de 42,5%
- Acteur « autres », principal contributeur au budget des Collectivités territoriales avec une part moyenne de 61,3% par an

Commentaire général :

Les recettes des collectivités territoriales sont passées de 63,1 milliards de francs CFA en 2013 à 108,9 milliards de francs CFA en 2022, soit un taux de progression annuel moyen de 6,2%. En 2022, le niveau des recettes a baissé de 28,0% comparativement à 2021. Cette baisse s'explique principalement par la non mise à disposition de certaines ressources au profit des CT (Fonds minier de développement local, Agence de développement des collectivités territoriales, Projet national de développement rural productif, Taxe sur les véhicules à moteur, etc.).

Les collectivités territoriales enregistrent un taux de recouvrement de 53,2% en moyenne par an sur la période sous revue. Le niveau relativement moyen des taux de recouvrement s'explique entre autres, par la timidité des opérations de recouvrement, la non-sincérité des prévisions de recouvrement dans certaines collectivités territoriales, la non-effectivité du transfert de certains appuis financiers de l'Etat et des PTF aux collectivités territoriales.

S'agissant des performances par acteur, la DGI a enregistré le meilleur taux de recouvrement en 2022. En effet, sur une prévision de 45,5 milliards de francs CFA, elle a recouvré 34,5 milliards de francs CFA, soit un taux de 75,7% contre 68,4% pour la DGTCP et 43,4% pour l'acteur « Autres » pour des prévisions respectives de 21,5 et 137,5 milliards de francs CFA. Le niveau de recouvrement de la DGI a connu une hausse en 2022 contrairement aux niveaux des deux (02) autres acteurs qui ont connu une baisse.

Les recettes recouvrées par l'acteur « Autres » contribuent à 61,3% en moyenne annuelle dans la mobilisation des recettes des collectivités territoriales sur la période. Elles s'établissent à 59,7 milliards de francs CFA en 2022 contre 36,6 milliards de francs CFA en 2013, soit un taux de progression moyen de 5,6%. Le niveau des recettes mobilisées a baissé de 42,5% en 2022 par rapport à 2021. En 2022, la Trésorerie Régionale du Centre enregistre la plus forte réalisation (71,1%) dans la mobilisation des ressources locales, tandis que la Trésorerie Régionale de l'Est réalise le plus faible taux (31,6%).

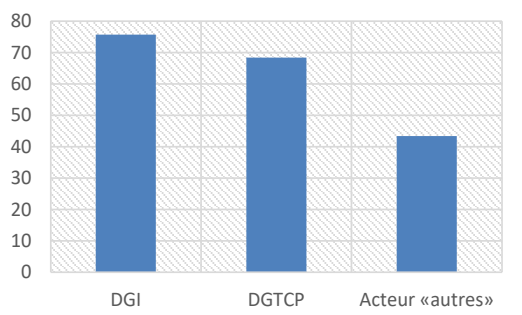
Notes méthodologiques

Recettes des collectivités territoriales : elles sont composées des recettes recouvrées par la DGTCP, la DGI et les recettes recouvrées par l'acteur « Autres »;

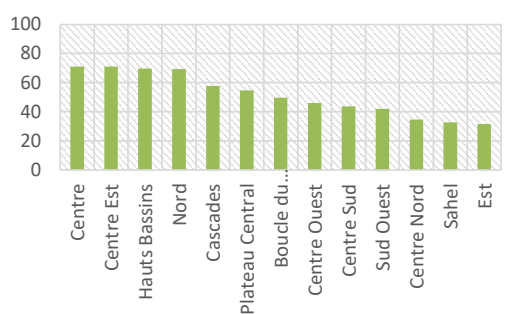
Acteur « autres » : Acteur fictif à qui il est imputé la mobilisation des dotations et les ressources transférées de l'Etat, des subventions des PTF, le fonds minier de développement local (FMDL), etc.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2022

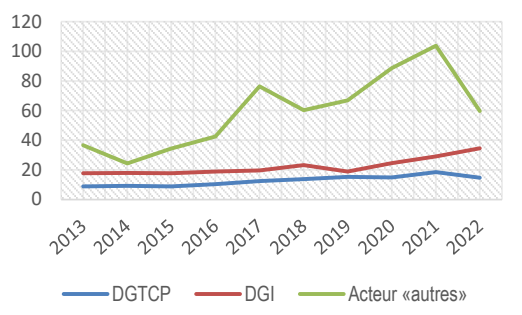
Graphique 16 : Taux de recouvrement par acteurs en 2022 en %



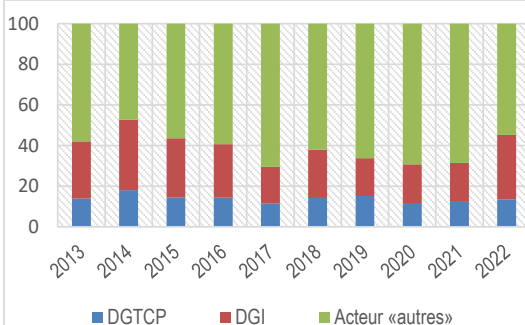
Graphique 17 : Taux de recouvrement des recettes par région en 2022 en %



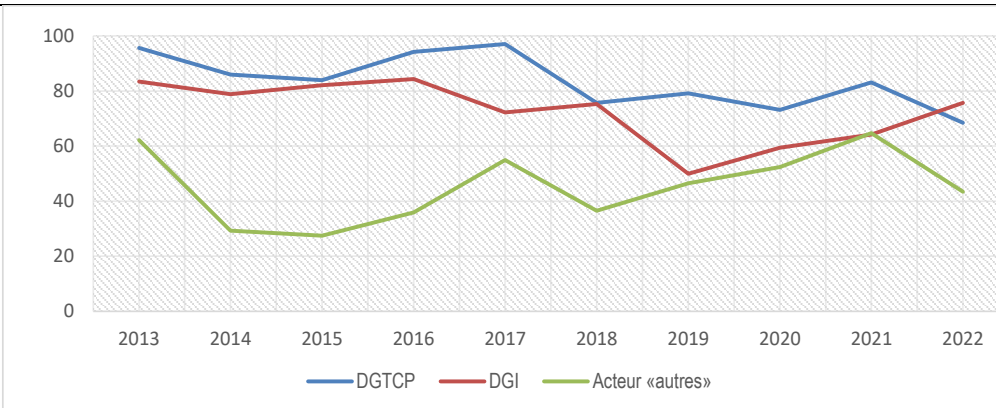
Graphique 18 : Recettes des collectivités territoriales en milliards de francs CFA



Graphique 19 : Evolution de la part contributive des acteurs dans la mobilisation des recettes en %



Graphique 20: Evolution du taux de recouvrement par type d'acteurs (en %)



II.1.4. Titres publics

Points saillants :

- Accroissement moyen des montants mobilisés de 15,4% par an
- Prépondérance des obligations sur les bons à partir de 2019 avec une proportion annuelle moyenne de 65,9%

Commentaire général :

Les recettes des collectivités territoriales sont passées de 63,1 milliards de francs CFA en 2013 à 108,9 milliards de francs CFA en 2022, soit un taux de progression annuel moyen de 6,2%. En 2022, le niveau des recettes a baissé de 28,0% comparativement à 2021. Cette baisse s'explique principalement par la non mise à disposition de certaines ressources au profit des CT (Fonds minier de développement local, Agence de développement des collectivités territoriales, Projet national de développement rural productif, Taxe sur les véhicules à moteur, etc.).

Les collectivités territoriales enregistrent un taux de recouvrement de 53,2% en moyenne par an sur la période sous revue. Le niveau relativement moyen des taux de recouvrement s'explique entre autres, par la timidité des opérations de recouvrement, la non-sincérité des prévisions de recouvrement dans certaines collectivités territoriales, la non-effectivité du transfert de certains appuis financiers de l'Etat et des PTF aux collectivités territoriales.

S'agissant des performances par acteur, la DGI a enregistré le meilleur taux de recouvrement en 2022. En effet, sur une prévision de 45,5 milliards de francs CFA, elle a recouvré 34,5 milliards de francs CFA, soit un taux de 75,7% contre 68,4% pour la DGTCP et 43,4% pour l'acteur « Autres » pour des prévisions respectives de 21,5 et 137,5 milliards de francs CFA. Le niveau de recouvrement de la DGI a connu une hausse en 2022 contrairement aux niveaux des deux (02) autres acteurs qui ont connu une baisse.

Les recettes recouvrées par l'acteur « Autres » contribuent à 61,3% en moyenne annuelle dans la mobilisation des recettes des collectivités territoriales sur la période. Elles s'établissent à 59,7 milliards de francs CFA en 2022 contre 36,6 milliards de francs CFA en 2013, soit un taux de progression moyen de 5,6%. Le niveau des recettes mobilisées a baissé de 42,5% en 2022 par rapport à 2021.

En 2022, la Trésorerie Régionale du Centre enregistre la plus forte réalisation (71,1%) dans la mobilisation des ressources locales, tandis que la Trésorerie Régionale de l'Est réalise le plus faible taux (31,6%).

Notes méthodologiques

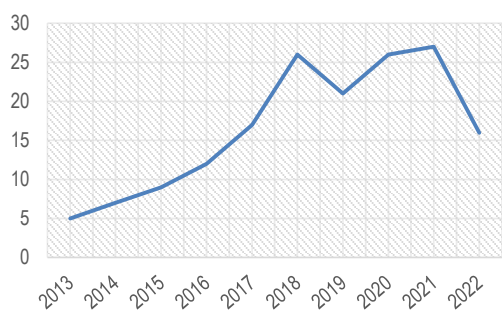
Taux de couverture : montant total des soumissions divisé par le montant total proposé à l'émission

Bâle II et III : les accords de Bâle II reposent sur 3 piliers. Le premier vise à définir les exigences minimales de fonds propres des banques, le deuxième instaure le principe d'une surveillance prudentielle individualisée et le troisième se focalise sur les notions de transparence et de discipline de marché. Les accords de Bâle III prévoient notamment un renforcement du niveau de la qualité des fonds propres et une gestion accrue de leur risque de liquidité.

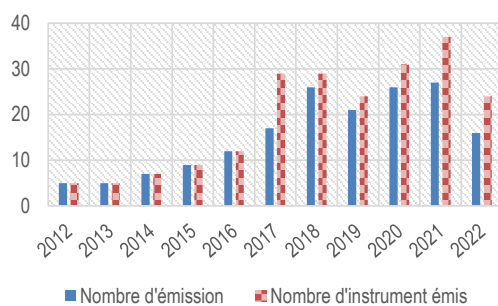
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2022

² à partir de l'année 2017, le Burkina Faso fait souvent des émissions simultanées (Bons Assimilables du Trésor et Obligations Assimilables du Trésor)

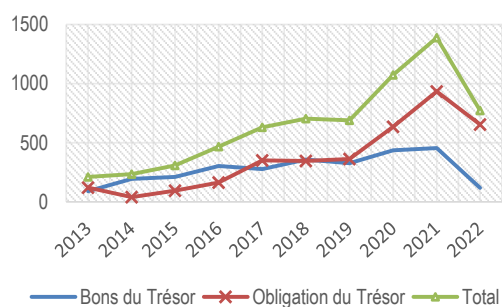
Graphique 21: Evolution du nombre des émissions de titres publics



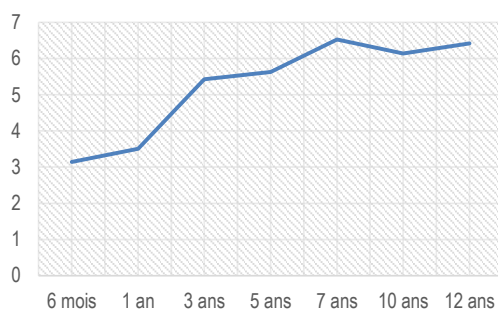
Graphique 22 : Situation d'exécution des émissions des titres publics



Graphique 23 :Mobilisation des titres publics par type d'instruments en milliards de FCFA



Graphique 24 :Rendement moyen pondéré (%)



II.1.5. Financements extérieurs de l'Etat

Points saillants :

- Augmentation de 3,2%, en moyenne annuelle, des financements extérieurs sur la période sous revue
- Baisse des financements extérieurs de 11,9% en 2022
- Prédominance des financements multilatéraux de 84,2% en 2022

Commentaire général :

Les financements extérieurs se sont inscrits globalement en hausse au cours de la décennie passée, enregistrant un taux d'accroissement annuel moyen de 3,2%. Après la hausse importante enregistrée en 2020 (+95,4%), ils ont connu des baisses consécutives en 2021(-8,9%) et en 2022 (-11,9%) pour se situer à 515,2 milliards de francs CFA.

La hausse exceptionnelle observée en 2020 s'explique par les appuis apportés par les partenaires du Burkina Faso dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19. Ces appuis sont principalement issus du prêt du Fonds Monétaire International (FMI) de 69,3 milliards de francs CFA, du don de la Banque Africaine de Développement (BAD) de 15,7 milliards de francs CFA et de l'annulation de dette du FMI de 14,3 milliards de francs CFA.

La diminution du niveau des financements extérieurs en 2022 s'explique entre autres par la situation sociopolitique qui a engendré un attentisme des Partenaires financiers.

Sur la période d'analyse, les financements extérieurs sont constitués en moyenne de 61,1% d'appuis projets et de 38,9% d'appuis programmes.

Les appuis projets se sont accrus de 4,6% en moyenne annuelle sur la période tandis que les appuis programmes ont enregistré une baisse de 0,6% en moyenne annuelle. Comparativement à 2021, les appuis projets ont diminué de 13,1% relativement à la baisse des emprunts projets (-25,6%), les dons projets ayant augmenté (+3,6%). Quant aux appuis programmes, ils ont connu un repli de 7,6%, en lien avec la baisse des dons programmes (-25,5%), atténuée par la hausse des emprunts programmes (+24,1%).

En 2022, le Burkina Faso a reçu 84,2% de son financement extérieur des partenaires multilatéraux. Le financement des multilatéraux est constitué de 50,3% de dons.

Notes méthodologiques

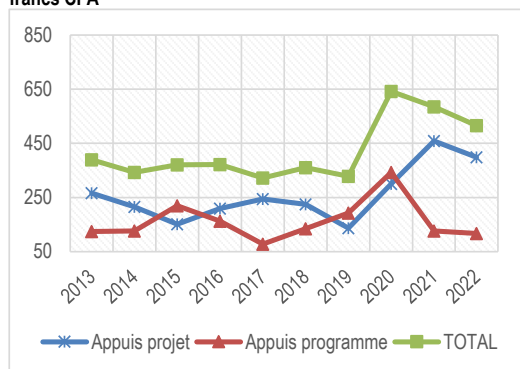
Les financements extérieurs sont repartis en appuis programmes et en appuis projets. Chaque composante est constituée de dons et prêts provenant des accords bilatéraux et/ou multilatéraux.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2022

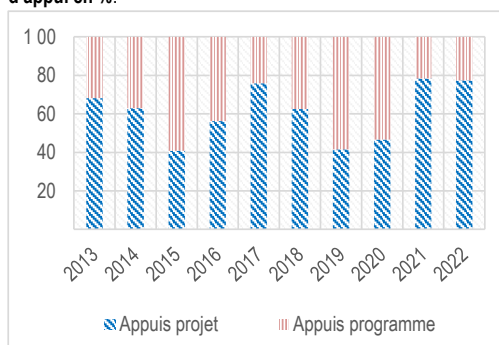
Tableau 7 : Financements extérieurs

Prêts et dons en 2022 en milliards de francs CFA	% Appuis programmes	% Emprunts	% Emprunts et dons multilatéraux	Variation 2022/2021		Variation 2022/2013	
				en milliards de francs CFA	en %	en milliards de francs CFA	en %
515,2	22,7	48,8	84,2	-69,7	-11,9	125,6	32,2

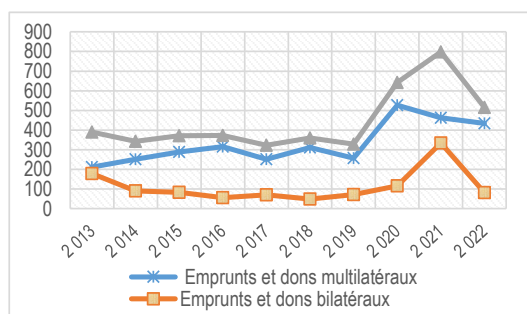
Graphique 25 : Evolution des financements extérieurs en milliards de francs CFA



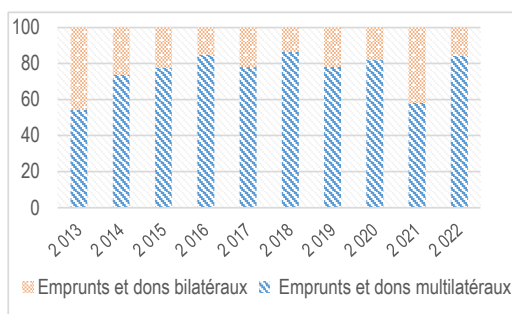
Graphique 26 : Structure des financements extérieurs par type d'appui en %.



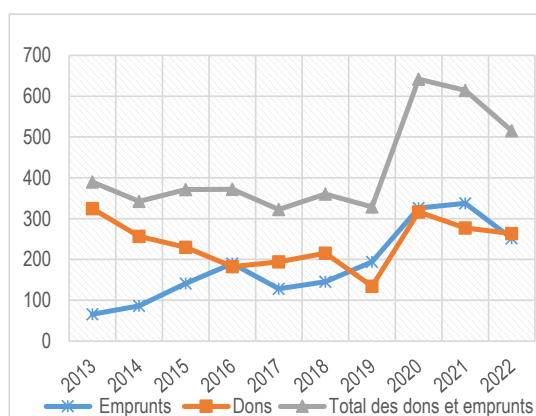
Graphique 27 : Evolution des emprunts et dons par type de bailleur en milliards de francs CFA



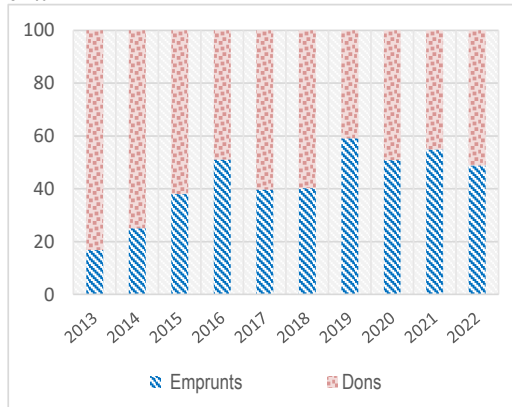
Graphique 28 : Structure des financements extérieurs par type de bailleur en %



Graphique 29 : Evolution des dons et emprunts par nature en milliards de francs CFA



Graphique 30 : Structure des financements extérieurs par nature en %





II.2. Gestion de la dépense publique

II.2.1. Dépenses totales et prêts nets

Points saillants :

- Hausse continue des dépenses courantes (+12,4% en moyenne par an) et leur prédominance dans les dépenses totales (64,4% en moyenne)
- Hausse des transferts courants de 55,2% en 2022
- Hausse des investissements sur ressources propres de 68,0% en 2022

Commentaire général :

Les dépenses totales et prêts nets présentent une tendance haussière sur la période sous revue passant de 1 652,7 milliards de francs CFA en 2013 à 3 617,8 milliards de francs CFA en 2022, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 9,1%. Toutefois, il est enregistré des contractions en 2014, 2015 et 2018 respectivement de 13,2%, 1,6% et 0,9%. En 2022, les dépenses totales et prêts nets représentent 30,3% du PIB nominal.

L'évolution des dépenses totales et prêts nets est imprimée par celle des dépenses totales, le poste « prêts nets » étant marginal. La progression des dépenses totales, quant à elle, est influencée par celle des dépenses en capital, les dépenses courantes ayant une croissance continue. Toutefois, en termes de proportion, les dépenses totales sont dominées par les dépenses courantes avec un poids annuel moyen de 64,4%.

Ainsi, concernant les dépenses courantes, elles se sont inscrites en hausse sur la période au rythme moyen de 12,4% par an pour s'afficher à 2 353,6 milliards de francs CFA en 2022. En moyenne, elles sont composées principalement de salaires (48,5%) et de transferts courants (33,0%). Ces derniers augmentent respectivement de 12,3% et 12,6% en moyenne annuelle sur la période.

En 2022, les dépenses courantes ont progressé de 22,4%, propulsées par la hausse des transferts courants (+55,2%). Cette augmentation des transferts courants s'explique par les subventions sur les hydrocarbures qui s'élèvent à 390,5 milliards de francs CFA en 2022 contre 31,3 milliards de francs CFA en 2021.

S'agissant des dépenses en capital, elles passent de 858,5 milliards de francs CFA en 2013 à 1 273,8 milliards de francs CFA en 2022. Le niveau de dépense le plus faible est enregistré en 2015 (501,0 milliards de francs CFA) tandis que la dépense maximale a été effectuée en 2022. Le niveau de 2015 est en lien avec la crise sociopolitique que le pays a subie alors que celui de 2022 s'explique notamment par les dépenses d'acquisition d'équipements militaires pour faire face à la crise sécuritaire. Les dépenses d'investissements se sont accrues consécutivement ces trois dernières années de 40,1% en 2020, 28,1% en 2021 et 27,5% en 2022. Cependant, en moyenne annuelle, ces dépenses ne représentent que 8,7% du PIB nominal sur la période. En termes de source de financement, les investissements ont été réalisés sur les ressources intérieures à hauteur de 66,7% en moyenne par an.

Sur la période, les prêts nets ont une évolution erratique. En moyenne, ils se sont établis à -9,3 milliards de francs CFA par an, en lien avec des remboursements plus importants que les nouveaux prêts accordés. En 2022, ils se sont affichés à -9,5 milliards de francs CFA contre 10,2 milliards de francs CFA en 2021.

Notes méthodologiques

Dépenses totales et prêts nets: Dépenses courantes {dépenses de personnel, des dépenses de fonctionnement, intérêts dus et transferts courants} + Dépenses en capital + prêts nets.

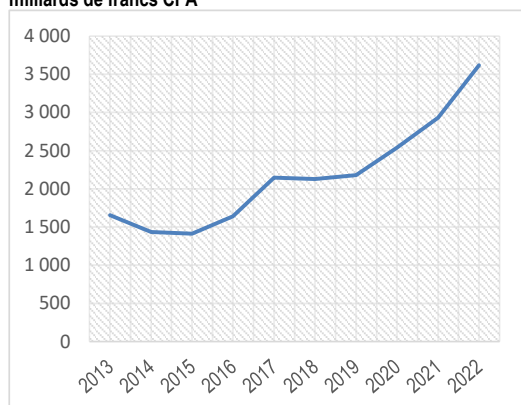
Prêts nets : Il s'agit des prêts (moins les recouvrements) effectués par l'Etat dans le cadre de la mise en oeuvre de sa politique de gestion générale du service public.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2022

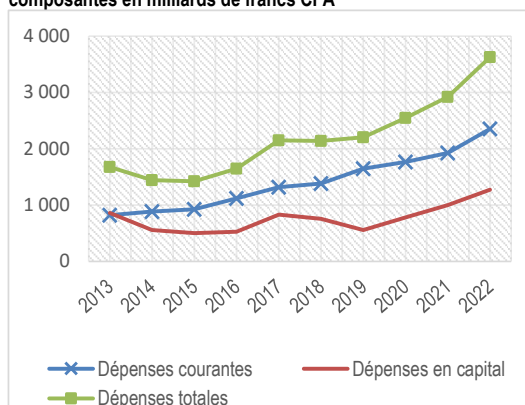
Tableau 8 : Variation des dépenses courantes par nature économique

Période	Variation 2021/2020		Variation 2022/2021	
Nature de dépense	en milliards de francs CFA	en %	en milliards de francs CFA	en %
Salaires	52,3	5,8	59,6	6,3
Dépenses de fonctionnement	21,2	12,1	12,8	6,5
Intérêts dus	52,0	37,0	37,0	19,2
Transferts courants	32,8	6,0	321,5	55,2

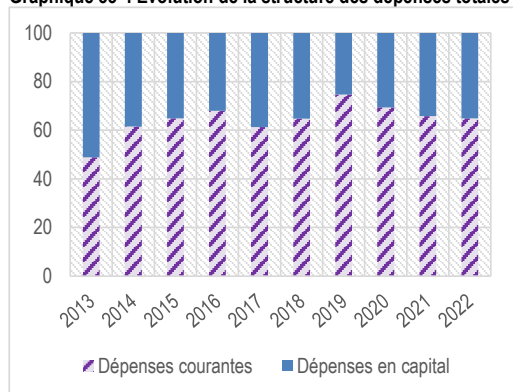
Graphique 31: Evolution des dépenses totales et prêts nets en milliards de francs CFA



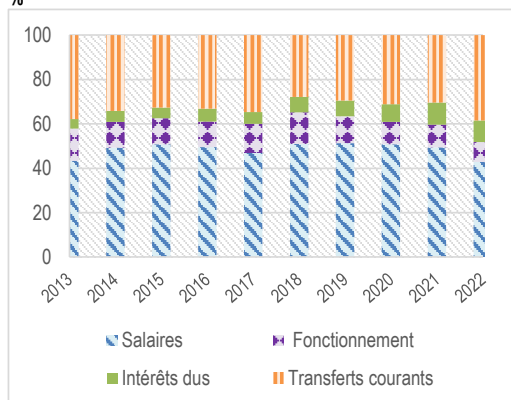
Graphique 32 : Evolution des dépenses totales et de ses composantes en milliards de francs CFA



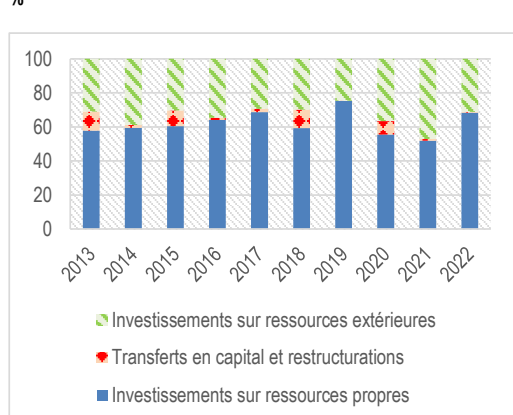
Graphique 33 : Evolution de la structure des dépenses totales en %



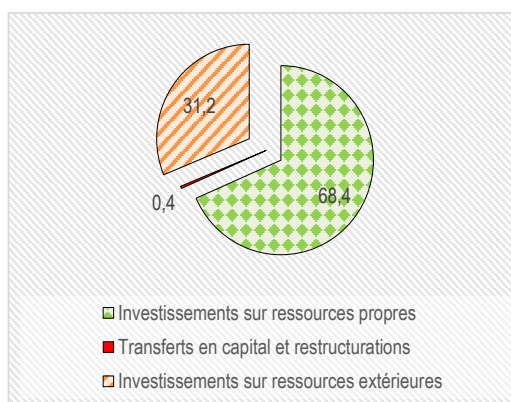
Graphique 34 : Evolution de la structure des dépenses courantes en %



Graphique 35 : Evolution de la structure des dépenses en capital en %



Graphique 36 : Structure des dépenses en capital en 2022 en %



II.2.2. Evolution comparée des « recettes totales et dons » et des « dépenses totales et prêts nets »

Points saillants :

- Non couverture des dépenses courantes par les recettes fiscales à partir de 2016 (89,7% en moyenne)
- Dégradation de 5,3 points de pourcentage en 2022 du taux de couverture des dépenses totales et prêts nets par les recettes totales et dons
- Non couverture des dépenses courantes par les recettes courantes en 2022 (97,2%)

Commentaire général :

Sur la période 2013-2022, les recettes totales et dons ne couvrent que 82,3 % des dépenses totales et prêts nets en moyenne par an. Les recettes courantes, composante principale des recettes totales, suffisent à peine à financer les dépenses courantes avec un taux de couverture moyen annuel de 109,5%. Le taux de couverture des dépenses courantes par les recettes courantes est en dégradation continue sur la période. Cette dégradation s'explique par le fait que les recettes fiscales sont de plus en plus faibles comparativement aux dépenses courantes. En effet, jusqu'en 2015, les recettes fiscales couvrent entièrement les dépenses courantes alors qu'à partir de 2016, elles ne couvrent en moyenne que 89,7% des dépenses courantes par an.

En 2022, le ratio « recettes totales et dons sur dépenses totales et prêts nets » s'affiche à 70,5%, en dégradation de 5,3 points de pourcentage par rapport à 2021 tandis que le taux de couverture des dépenses courantes par les recettes courantes a enregistré un repli de 4,0 points de pourcentage pour se situer à 97,2%.

En termes d'accroissement, les recettes fiscales et les dépenses courantes affichent des tendances haussières sur la période. Toutefois, sur les années de chocs, les recettes fiscales se sont contractées tandis que les dépenses courantes ont poursuivi leur accroissement.

En 2014 et 2015, tandis que les dépenses courantes ont enregistré des progressions respectives de 8,3% et de 4,1%, les recettes fiscales et les dépenses en capital ont connu un retournement de tendance. En effet, les recettes fiscales fléchissent de 5,2% puis de 1,2% et les dépenses en capital baissent de 35,5% puis de 9,6%.

De 2016 à 2022, les dépenses courantes et les recettes fiscales ont continué leur hausse (+13,2% et +11,4% en moyenne par an respectivement). Cependant, pour l'année 2020 en lien avec la COVID-19, les recettes fiscales se sont contractées de 88,6 milliards de francs CFA. Dans la même période, les dépenses en capital ont enregistré des hausses importantes en 2017 (+57,4%) ainsi que sur les trois dernières années (+40,1% ; +28,1% et +27,5% respectivement en 2020, 2021 et 2022) et des baisses en 2018 (-9,3%) et 2019 (-26,2%).

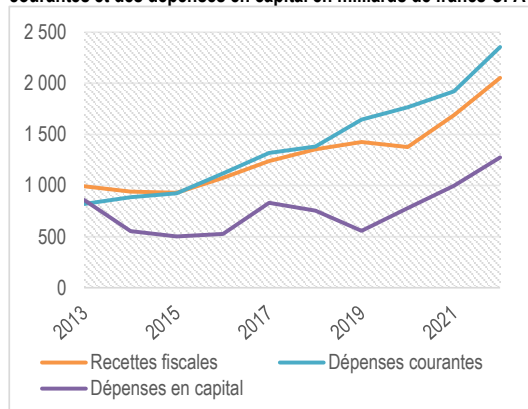
Notes méthodologiques

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2022

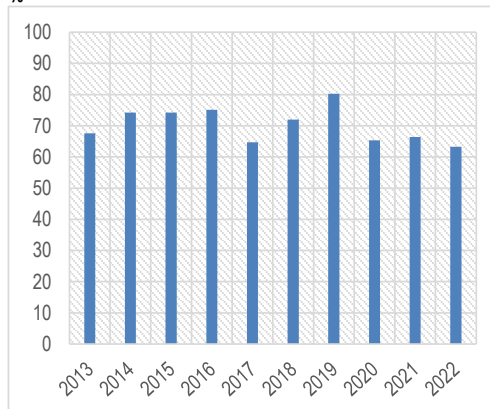
Tableau 9 : Couverture des dépenses totales et prêts nets par les recettes totales

Couverture des dépenses totales et prêts nets par les recettes totales en 2022		Couverture moyenne des dépenses totales et prêts nets par les recettes totales sur la période	
en milliards de francs CFA	en (%)	en milliards de francs CFA	en %
-1 329,6	63,2	-659,1	70,5

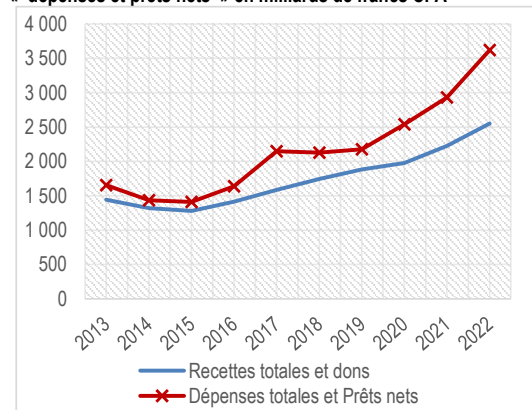
Graphique 37 : Evolution des recettes fiscales, des dépenses courantes et des dépenses en capital en milliards de francs CFA



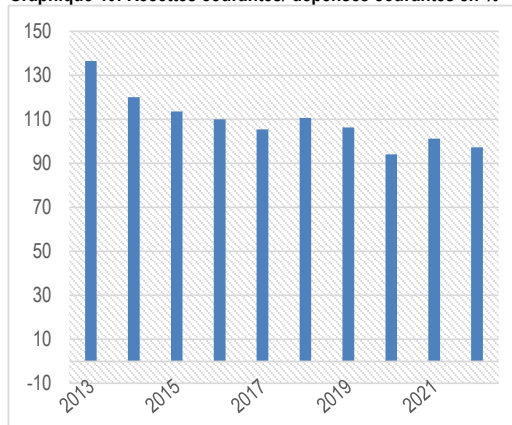
Graphique 38 : Recettes courantes/dépenses totales et prêts nets en %



Graphique 39 : Evolutions des « recettes totales et dons » et des « dépenses et prêts nets » en milliards de francs CFA



Graphique 40: Recettes courantes/dépenses courantes en %





II.3. Gestion de la Dette publique

II.3.1. Encours de la dette publique

Points saillants :

- Quadruplement de la dette publique en 10 ans
- A partir de 2021, la dette intérieure surplombe la composante extérieure
- Dominance de la dette multilatérale dans l'encours de la dette extérieure (86,8% en moyenne)

Commentaire général :

Sur la période sous revue, l'encours de la dette publique est en hausse continue passant de 1 733,7 milliards de francs CFA en 2013 à 6 952,3 milliards de francs CFA à fin décembre 2022, soit un quadruplement en 10 ans. Cette progression est impulsée par la dette intérieure (+27,5% en moyenne annuelle).

En termes de proportion, l'encours de la dette publique est dominé jusqu'en 2020 par celui de la dette extérieure avec une part moyenne de 64,8%. A partir de 2021, il est observé une prédominance de l'encours de la dette intérieure avec des poids de 53,8% en 2021 et 56,1% en 2022.

En 2022, l'encours de la dette publique est en hausse de 12,5% par rapport à 2021 et est porté par ses deux composantes : intérieure (+17,2%) et extérieure (+7,1%). La dette libellée en devises variables (AED, USD, KWD, CNY, SAR, etc.) représente 18,2% de l'encours total contre 81,8% pour celle en XOF et en EURO en 2022.

Sur la période sous revue, l'encours de la dette extérieure croît à un rythme moyen annuel de 10,0% pour se situer à 3 054,5 milliards de francs CFA en 2022. Il représente en moyenne 60,9% de l'encours total de la dette et se décompose en dette multilatérale (86,8% en moyenne), en dette bilatérale (12,4% en moyenne) et en dette commerciale (1,3% en moyenne par an). En 2022, le poids de la dette extérieure libellée en devise variable est ressorti à 41,5% de son encours contre 45,1% une année plus tôt.

La composante intérieure de l'encours de la dette publique affiche une hausse moyenne annuelle de 27,5% pour s'établir à 3 897,8 milliards de francs CFA en 2022. Cette évolution est imputable principalement aux émissions de titres publics et à la titrisation de certains passifs (rachat de créance, moins-values de la SONABHY, certificats de détaxe du crédit-TVA, etc.). De 25,3% en 2013, l'encours de la dette intérieure représente 56,1% de l'encours de la dette publique en 2022.

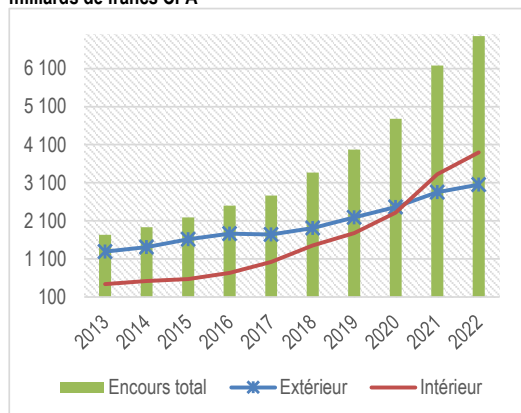
En 2022, l'encours des titres publics s'élève à 2 791,9 milliards de francs CFA et constitue la première composante de la dette intérieure avec une part de 71,6%, suivi de l'encours de la dette envers les institutions financières (20,7%).

Notes méthodologiques

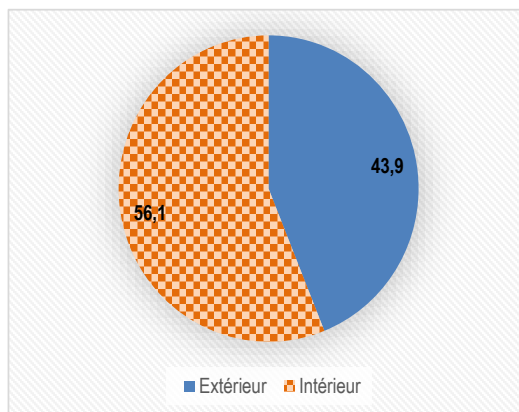
Encours de la dette publique : montant des décaissements non encore remboursé à une date donnée.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2022

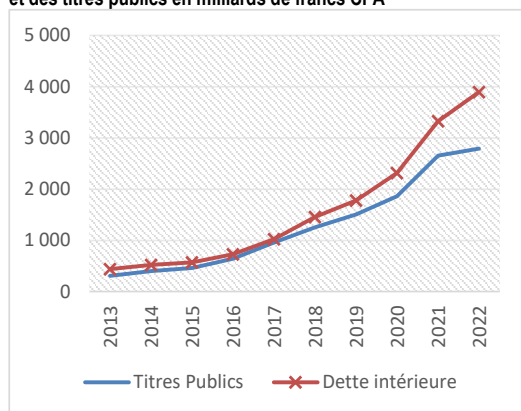
Graphique 41 : Evolution de l'encours de la dette publique en milliards de francs CFA



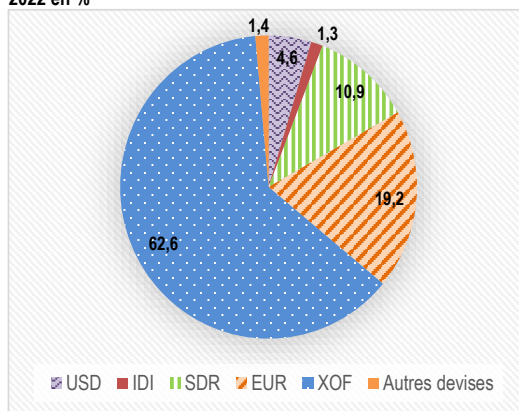
Graphique 42 : Structure de l'encours de la dette publique en 2022 en %



Graphique 43 : Evolution comparée de l'encours de la dette intérieure et des titres publics en milliards de francs CFA



Graphique 44 : Structure de la dette extérieure selon la monnaie en 2022 en %



II.3.2. Service de la dette publique³

Points saillants :

- Prédominance du service de la dette intérieure (74,8% en moyenne annuelle)
- Contraction de 12,1% du service de la dette en 2022

Commentaire général :

Le service de la dette est passé de 105,4 milliards de francs CFA en 2013 à 709,3 milliards de francs CFA en 2022, soit une hausse de 23,6% en moyenne annuelle sur la période avec un pic de 807,0 milliards de francs CFA en 2021. Il est dominé par sa composante intérieure qui représente 74,8% en moyenne sur toute la période. La part du principal du service de la dette s'établit à 70,3% en moyenne par an. En 2022, le service de la dette s'est contracté de 12,1% par rapport à 2021.

Le service de la dette extérieure croît à un rythme moyen annuel de 15,9% sur la période sous revue, passant de 38,8 milliards de francs CFA en 2013 à 145,9 milliards de francs CFA en 2022. Cette progression est liée à la fois à celle du principal (+17,6% en moyenne annuelle) et à celle des charges (+11,5% en moyenne annuelle). Le service de la dette extérieure est composé de 76,6% de principal et de 23,4 % de charges en 2022. En 2022, le service de la dette multilatérale a représenté 80,1% du service de la dette extérieure.

Le service de la dette intérieure enregistre un taux d'accroissement annuel moyen de 26,8% sur la période pour s'afficher à 563,3 milliards de francs CFA en 2022 avec un pic de 705,8 milliards de francs CFA en 2021. Il est tiré à la fois par les charges (+30,1% en moyenne par an) et le remboursement du principal (+25,3% en moyenne par an). Cette hausse s'explique essentiellement par la maturité courte et les taux d'intérêt élevés des titres publics.

En 2022, le service payé au titre de la dette intérieure représente 79,4% du service total de la dette. Ce service est composé de 65,4% de principal et de 34,6% de charges. Par rapport à 2021, il est en contraction de 20,2%.

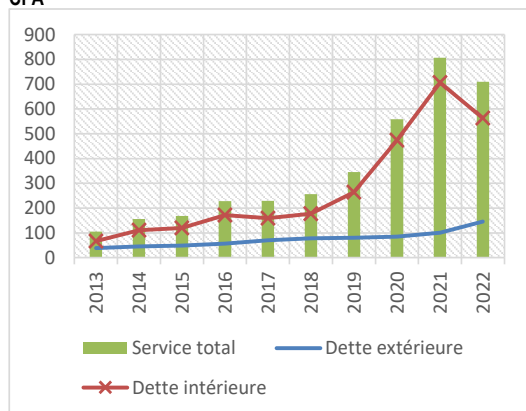
Notes méthodologiques

Service de la dette : montant des règlements effectués chaque année par l'Etat pour honorer ses engagements financiers

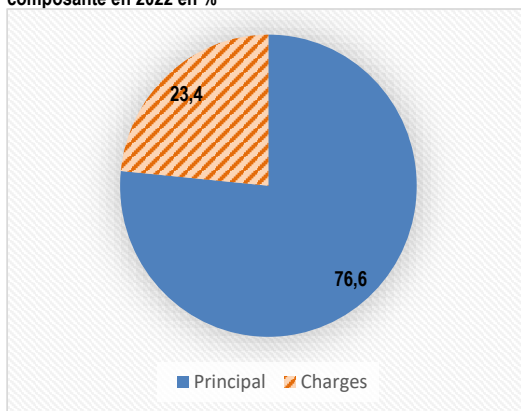
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2022

³ Il s'agit de l'amortissement hors bons du Trésor et l'ensemble des charges financières de la dette

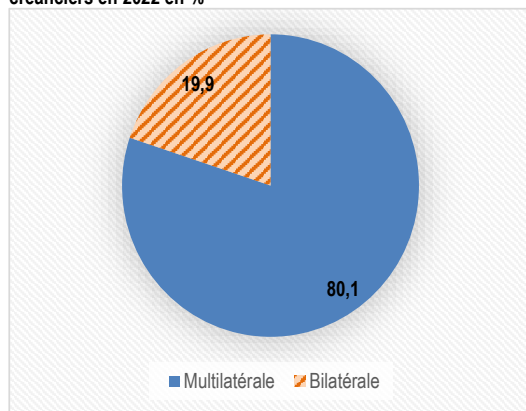
Graphique 45 : Evolution du service de la dette en milliards de francs CFA



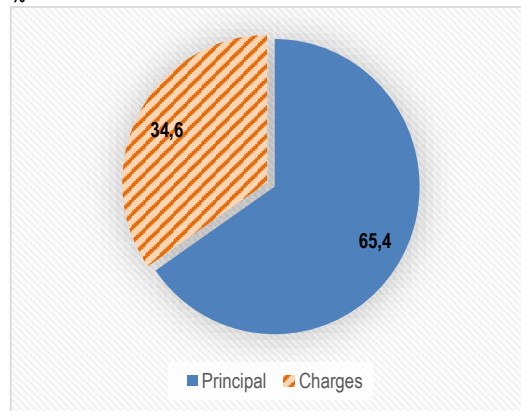
Graphique 46 : Structure du service de la dette extérieure par composante en 2022 en %



Graphique 47 : Structure du service de la dette extérieure par type de créanciers en 2022 en %



Graphique 48 : Structure du service de la dette intérieure en 2022 en %





II.4. Soldes caractéristiques du TOFE et indicateurs de la dette

Points saillants :

- Solde global base engagement structurellement déficitaire (-4,4% du PIB en moyenne par an)
- Un niveau de déficit de 8,9% du PIB en 2022, le plus élevé sur la période
- Respect des ratios de liquidité de la dette

Commentaire général :

Le solde global base engagement est structurellement déficitaire sur la période. Par rapport au PIB, le déficit annuel moyen est ressorti à 4,4%. Il s'est davantage dégradé ces trois dernières années avec des déficits atteignant 5,4% ; 5,8% et 8,9% du PIB nominal respectivement en 2020, 2021 et 2022. Ces déficits s'expliquent par les mesures prises dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et l'affectation d'importantes ressources à la prise en charge de la crise humanitaire et à la lutte contre l'insécurité.

Le solde primaire présente un niveau annuel moyen de -316,3 milliards de francs CFA. En 2022, il se situe à -836,3 milliards de francs CFA traduisant une dégradation par rapport au celui observé en 2021 de 450,8 milliards de francs CFA.

Le solde courant ressort excédentaire sur la période sous revue à l'exception des années 2020 et 2022 où il affiche des déficits respectifs de 105,2 milliards de francs CFA et de 65,3 milliards de francs CFA.

Le solde global base caisse, quant à lui, est déficitaire sur la période sous revue avec un niveau annuel moyen de -301,1 milliards de francs CFA. Cette situation est imputable au déficit enregistré au niveau du solde global base engagement. En 2022, le déficit global base caisse s'est aggravé de 236,6 milliards de francs CFA par rapport à 2021 pour s'établir à 875,7 milliards de francs CFA.

Concernant les indicateurs de la dette, le ratio du service de la dette extérieure sur les recettes totales hors dons et celui du service de la dette extérieure sur les exportations sont respectés sur toute la période. En 2022, le ratio du service de la dette extérieure sur les recettes totales hors dons s'affiche à 6,4% pour une norme de 18% au maximum. Le ratio du service de la dette extérieure sur les exportations s'est situé à 4,5% pour une norme de 15% au maximum.

Notes méthodologiques

Solde global base engagement : différence entre les recettes totales et dons et les dépenses totales et prêts nets

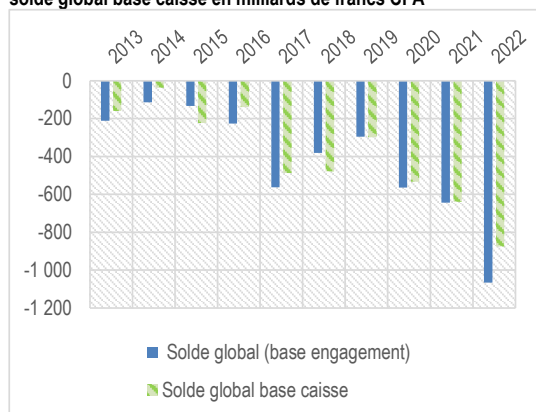
Ratio de liquidité : mesure la capacité de l'Etat à honorer ses engagements extérieurs immédiats

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2022

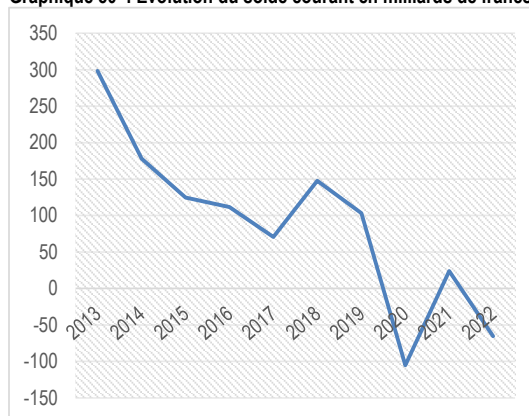
Tableau 10 : Soldes caractéristiques du TOFE en milliards de francs CFA

Soldes caractéristiques	Montant en 2022	Variation absolue		
		2022/2021	2021/2020	2020/2019
Solde global (base engagement)	-1 065,9	-422,5	-78,8	-269,1
Solde global hors dons (base engagement)	-1 329,6	-408,9	-40,1	-450,8
Solde primaire de base	-702,4	-415,6	167,8	-278,4
Solde de base	-932,0	-452,6	115,8	-301,9
Solde courant	-65,3	-89,3	129,2	-208,4
Solde primaire courant	164,3	-52,3	181,2	-184,9
Solde global base caisse	-875,7	-236,6	-106,3	-234,8
Solde global base caisse hors dons	-1 139,4	-223,0	-67,6	-416,5

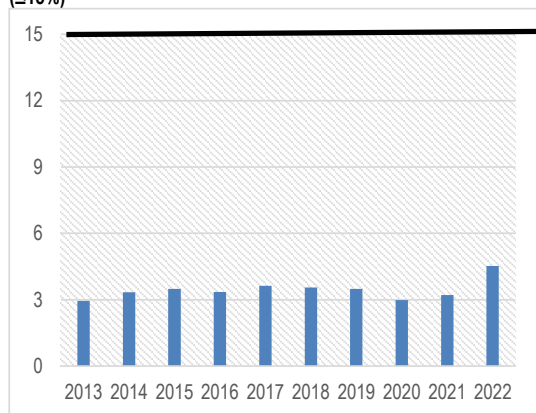
Graphique 49 : Evolution du solde global base engagement et du solde global base caisse en milliards de francs CFA



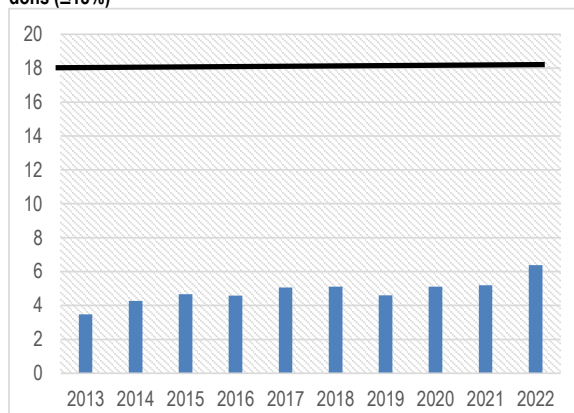
Graphique 50 : Evolution du solde courant en milliards de francs CFA



Graphique 51 : Ratio Service de la dette extérieure/Exportation ($\leq 15\%$)



Graphique 52 : Ratio Service de la dette extérieure/Recettes Totales hors dons ($\leq 18\%$)



- **III. CRITÈRES DE CONVERGENCE
(UEMOA ET CEDEAO) ET SUIVI
DU PROGRAMME APPUYÉ PAR
LA FACILITÉ ELARGIE DE CRÉDIT
(FEC) DU FMI**

III.1. Critères de convergence (UEMOA et CEDEAO)⁴

Points saillants :

- Non-respect du critère « Ratio du déficit budgétaire, dons compris (base engagement), rapporté au PIB » en 2022 (8,9%)
- Taux d'inflation de 14,1% en 2022

Commentaire général :

Les critères de premier rang de l'UEMOA

Sur la période 2013-2022, seul le ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal s'inscrit dans le respect des normes communautaires, avec un taux annuel moyen de 38,5% pour une norme de 70% au maximum. Le ratio solde global (dons compris) rapporté au PIB respecte la norme communautaire ($\geq -3\%$) pour les années 2014, 2015 et 2016 avec des taux respectifs de -1,6% ; -1,9% et -3,0%. Le taux d'inflation moyen respecte la norme communautaire de 3% sauf les deux dernières années où il s'affiche respectivement à 3,9% et 14,1% en 2021 et 2022.

Pour l'année 2022, le ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal est de 56,5%. En revanche, le ratio du « solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal » et le taux d'inflation annuel moyen enregistrent des taux exceptionnels respectifs de -8,9% et 14,1%.

Les critères de second rang de l'UEMOA

Les critères de second rang de l'Union, à savoir le ratio masse salariale sur les recettes fiscales et le taux de pression fiscale, ne sont pas respectés sur la période sous revue. En 2022, ils sont respectivement de 45,9% et 17,2% pour des normes communautaires respectives de 35% au maximum et de 20% au minimum, mais ressortent en amélioration par rapport aux niveaux enregistrés en 2021.

Les critères de convergence de premier rang de la CEDEAO

En 2022, deux critères affichent des ratios conformes aux normes communautaires. Il s'agit du ratio du financement du déficit par la Banque Centrale rapporté aux recettes fiscales de l'année antérieure (0,0%) et les réserves brutes en mois d'importation (4,4) pour une norme de 3 mois d'importation. Le Ratio du déficit budgétaire dons compris (base engagement) rapporté au Produit intérieur brut (PIB) et le taux d'inflation moyen annuel qui se situent respectivement à -8,9% et 14,1% ne respectent pas les normes communautaires respectivement de -3% du PIB et 10% au maximum. Les critères de convergence de second rang de la CEDEAO En 2022, le ratio de la dette rapporté au PIB et la variation du taux de change nominal par rapport à l'Unité de compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) affichent respectivement des taux de 56,5% et -5,3%, en conformité avec les normes communautaires respectives de 70% au maximum et de +/-10%.

Notes méthodologiques

Critères de premier rang : ce sont des indicateurs de performance permettant d'apprécier le degré de réalisation des objectifs de convergence. Le non-respect de ces critères entraîne la formulation explicite de mesures de correction

Critères de second rang : ce sont des indicateurs destinés à faciliter le respect et la viabilité des critères de premier rang. Ils servent dans la formulation des recommandations de politiques économiques visant à assurer le respect des critères de premier rang.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2022

⁴ Le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité communautaire de l'UEMOA a été suspendu en 2020 à la suite de la COVID-19 tandis que le pacte de convergence macroéconomique de la CEDEAO est arrivé à terme en 2019. Néanmoins, les indicateurs macroéconomiques de l'année ont été calculés et intégrés dans l'analyse.

Tableau 11 : Performance du Burkina Faso en matière de convergence macroéconomique (UEMOA) en %

	Norme	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Critères de 1^{er} rang											
Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal	≥-3%	-3,2	-1,6	-1,9	-3,0	-6,9	-4,3	-3,1	-5,4	-5,8	-8,9
Taux d'inflation annuel moyen (IHPC)	≤3%	0,5	-0,3	1,0	-0,2	2,9	1,9	-3,2	1,9	3,9	14,1
Ratio de l'encours de la dette de l'Etat sur PIB nominal (en %)	≤70%	25,4	27,4	30,9	32,3	33,4	37,7	41,7	45,8	54,2	56,5
Critères de 2^{ème} rang											
Masse salariale sur recettes fiscales (en %)	≤35%	35,8	46,5	50,4	51,6	49,9	52,1	57,3	65,0	55,3	45,9
Taux de pression fiscale (en %)	≥20%	14,9	13,7	13,3	14,1	15,1	15,3	15,0	13,2	15,2	17,2

Tableau 12 : Performance du Burkina Faso en matière de convergence macroéconomique (CEDEAO) en %

	Norme	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Critères de 1^{er} rang											
Ratio du déficit budgétaire dons compris (base engagement) rapporté au Produit intérieur brut (PIB)	≤3%	3,2	1,6	1,9	3,0	6,9	4,3	3,2	5,2	5,7	-8,9
Taux d'inflation en moyenne annuelle	≤10%	0,5	-0,3	1,0	-0,2	2,9	1,9	-3,2	1,9	3,9	14,1
Financement du déficit budgétaire par la banque centrale	≤10% des recettes fiscales de l'année antérieure	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserves brutes en mois d'importation	≥ 3 mois d'importations	4,7	4,6	5,0	4,4	4,2	5,0	5,0	5,9	6,0	4,4
Critères de 2^{ème} rang											
Ratio dette / PIB	≤70%	25,4	27,4	30,9	32,3	33,4	37,7	41,7	45,8	54,2	56,5
Variation du taux de change nominal	Maintenir stable (+/- 10%)	4,1	0,1	-9,3	0,5	2,1	5,0	5,0	1,8	1,4	-5,3



III.2. Respect des critères du programme FEC⁵

III.2.1. Respect des critères de performances ou de réalisations quantitatifs du suivi du programme FEC

Points saillants :

- Respect du critère relatif à l'accumulation des arriérés de paiements extérieurs sur toute la période

Commentaire général :

En 2020, sur les trois critères de performance ou de réalisation quantitatifs du suivi du programme FEC, deux sont évalués. Il s'agit de l'« accumulation des arriérés de paiements extérieurs » qui a été respecté et de celui du « plafond de financement net intérieur du gouvernement central » qui n'a pas été respecté. Quant au « plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement », le plafond n'a pas été défini pour 2020.

En 2013, 2018 et 2020 le « plafond de financement net intérieur du gouvernement central » n'a pas été respecté. Durant ces années, les réalisations du Burkina Faso ont été supérieures à la norme fixée dans le cadre du programme FEC respectivement de 78,9 milliards de francs CFA, de 131,6 milliards de francs CFA et de 178,3 milliards de francs CFA.

Pour le « plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement », c'est en 2018 qu'il n'a pas été respecté. Il dépasse la norme fixée dans le cadre du programme de 99,3 milliards de francs CFA.

En ce qui concerne l'« accumulation des arriérés de paiements extérieurs », le Burkina Faso a respecté ce critère de 2013 à 2020.

Notes méthodologiques

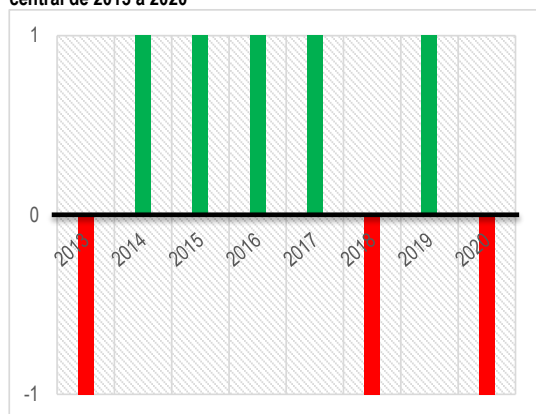
Critères de performance ou de réalisation quantitatifs : ils servent de référence pour suivre l'évolution des variables macroéconomiques telles que les agrégats monétaires, les réserves internationales, les soldes budgétaires et les emprunts extérieurs, par rapport aux objectifs inscrits dans le programme du pays. Ils sont respectés lorsque la réalisation est inférieure ou égale à la norme fixée.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2022

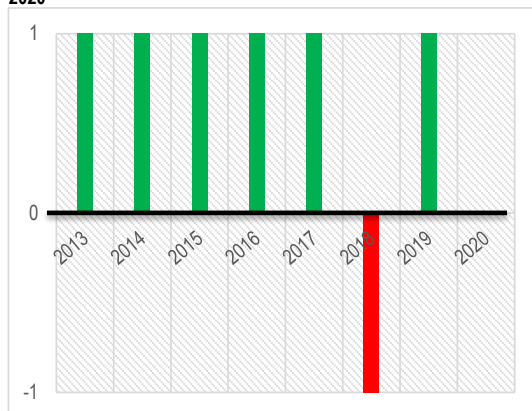
⁵ Le Burkina Faso n'étant plus sous-programme FEC depuis juin 2020, cette partie n'a pas été actualisée en lien avec l'absence de norme.

Indication : les couleurs verte et rouge indiquent respectivement le respect et le non-respect du critère.

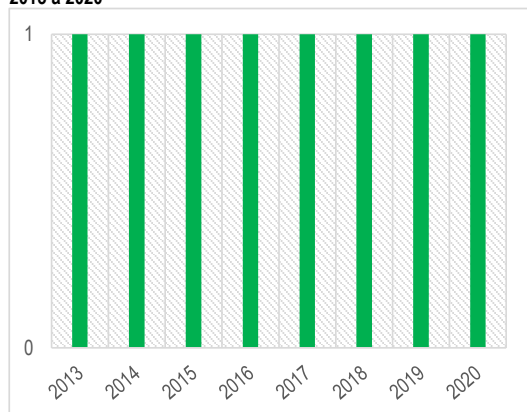
Graphique 53 : Plafond de financement net intérieur du gouvernement central de 2013 à 2020



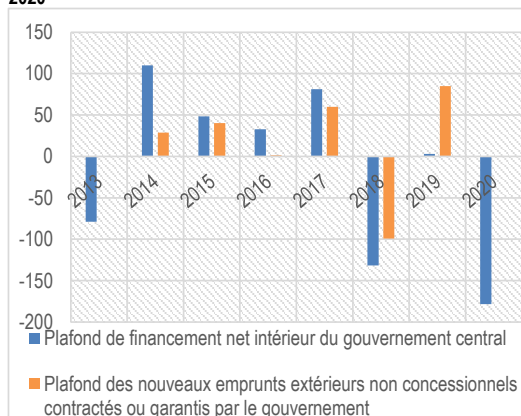
Graphique 54 : Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement de 2013 à 2020



Graphique 55 : Accumulation des arriérés de paiements extérieurs de 2013 à 2020



Graphique 56 : Ecart entre les normes et les réalisations de 2013 à 2020



III.2.2. Respect des repères indicatifs du suivi du programme FEC en valeur

Points saillants :

- Respect du critère relatif au plafond d'accumulation des arriérés de paiements intérieurs sur toute la période sous revue
- Respect du critère relatif au plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté, excepté 2014

Commentaire général :

En 2020, deux critères sur quatre ont été respectés. Il s'agit du « Plafond d'accumulation des arriérés de paiements intérieurs » et celui du « plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté ».

Le critère « plafond du déficit global dons compris » a été respecté en 2014, 2015 et 2018. L'écart entre la norme et les réalisations durant les années où le critère n'est pas respecté est plus prononcé en 2020 et en 2013. Cet écart est respectivement de 246,6 milliards de francs CFA et de 68,9 milliards de francs CFA.

Pour ce qui est du « Plancher des recettes totales », il a été respecté en 2017 et 2019. Les années pour lesquelles il n'est pas respecté, l'écart entre la norme et la réalisation est plus énorme en 2013 et en 2020 avec respectivement des valeurs de 327,8 milliards de francs CFA et de 115,6 milliards de francs CFA.

Quant au « plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté », il est respecté sur la période de 2013-2020, excepté 2014 où la réalisation est en deçà de la norme avec un écart de 48,8 milliards de francs CFA.

En ce qui concerne le « Plafond d'accumulation des arriérés de paiements intérieurs », il est respecté sur la période 2013-2020.

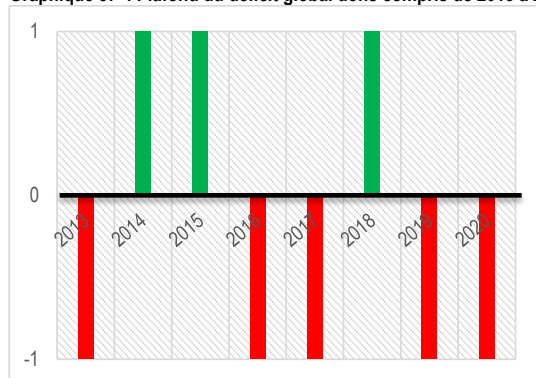
Notes méthodologiques

Repères indicatifs : ils aident à suivre l'application des réformes macroéconomiques essentielles dont dépend la réalisation des objectifs du programme et les progrès accomplis par rapport à ces repères sont évalués lors de revues du programme.

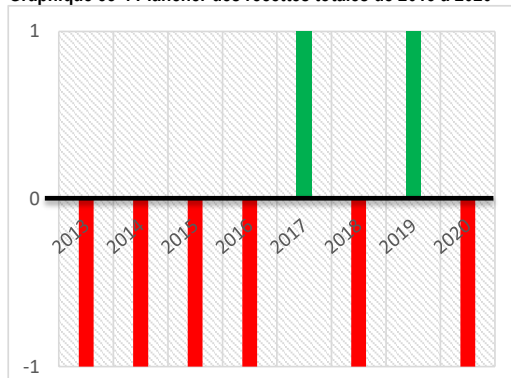
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2022

Indication : les couleurs verte et rouge indiquent respectivement le respect et le non-respect du critère.

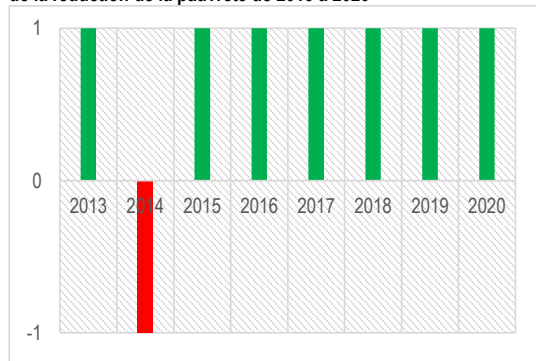
Graphique 57 : Plafond du déficit global dons compris de 2013 à 2020



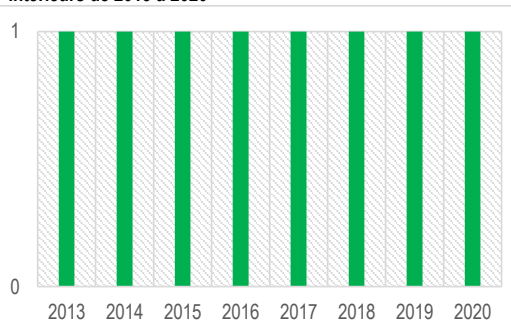
Graphique 58 : Plancher des recettes totales de 2013 à 2020



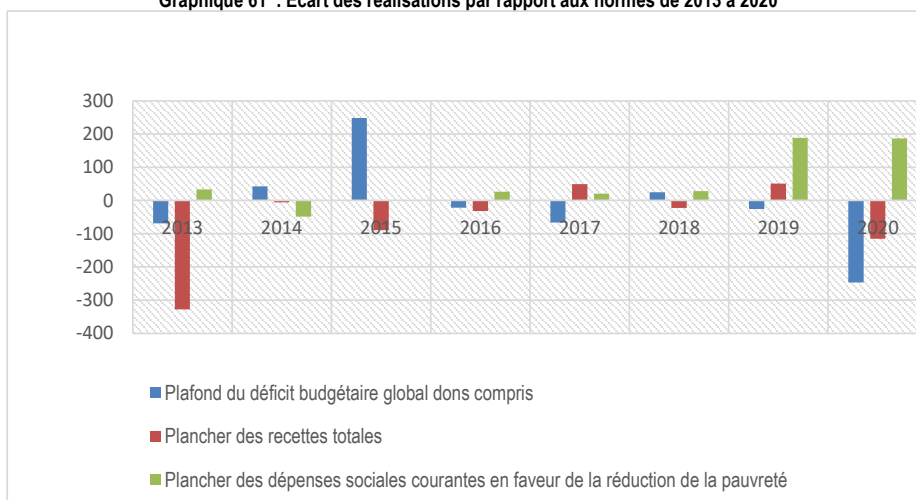
Graphique 59 : Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté de 2013 à 2020



Graphique 60 : Plafond d'accumulation des arriérés de paiements intérieurs de 2013 à 2020



Graphique 61 : Ecart des réalisations par rapport aux normes de 2013 à 2020



- **IV. TENUE EFFICACE DE LA COMPTABILITÉ ET GESTION DE LA TUTELLE ET RENFORCEMENT DES RELATIONS ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE**

IV.1. Administration et supervision des structures et institutions financières et sauvegarde des intérêts de l'Etat

IV.1.1. Situation des assurances

Points saillants :

- Croissance continue des primes d'assurances sur la période : 13,2% en moyenne par an
- Accroissement continu des indemnisations des sociétés d'assurances de 12,8% en moyenne par an sur la période

Commentaire général :

Le chiffre d'affaires des sociétés d'assurances (primes d'assurances) connaît une croissance continue sur la période sous revue, avec une progression annuelle moyenne de 13,2%, passant de 47,1 milliards de francs CFA à 143,4 milliards de francs CFA en 2022. Le marché des assurances enregistre une hausse de son chiffre d'affaires de 14,8% en 2022 par rapport à 2021.

Les indemnisations des sinistres progressent continuellement sur la période. En effet, les prestations de sinistres ont atteint 61,5 milliards de francs CFA en 2022 contre 20,9 milliards de francs CFA en 2013, soit une progression annuelle moyenne de 12,8%.

Le taux de sinistre sur prime est passé de 39,3% en 2021 à 42,9% en 2022. La sinistralité reste largement inférieure à la norme communautaire de 65% au maximum de la zone CIMA.

Les commissions servies aux intermédiaires ont connu une croissance continue annuelle moyenne de 15,2% sur la période sous revue, passant de 4,1 milliards de francs CFA à 14,7 milliards de francs CFA en 2022. Par rapport à 2021, elles ont progressé de 5,2% en 2022.

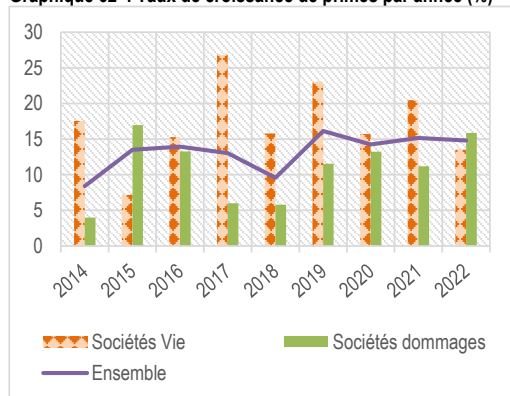
Le taux de commissions du marché est de 10,3% en 2022, en baisse de 0,9 point de pourcentage par rapport à son niveau un an plus tôt. Il est inférieur au taux réglementaire de 20% maximum des primes émises sur l'ensemble de la période.

Notes méthodologiques

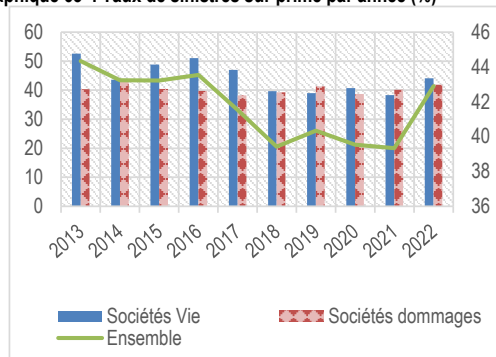
Taux de sinistre sur prime ou sinistralité : C'est la part que représente la charge des sinistres dans les primes de l'exercice. Sources statistiques

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2022

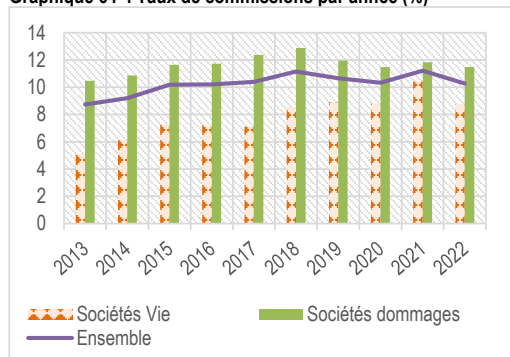
Graphique 62 : Taux de croissance de primes par année (%)



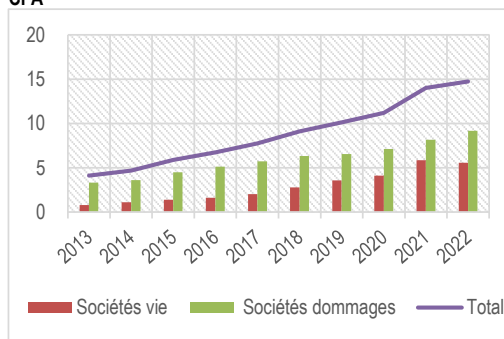
Graphique 63 : Taux de sinistres sur prime par année (%)



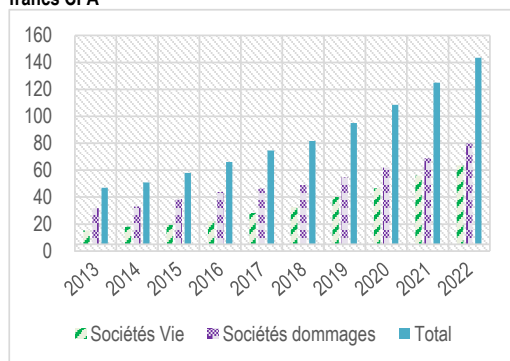
Graphique 64 : Taux de commissions par année (%)



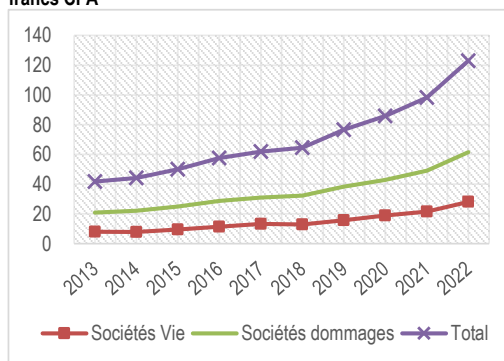
Graphique 65 : Evolution des commissions en milliards de francs CFA



Graphique 66 : Evolution des primes d'assurances en milliards de francs CFA



Graphique 67 : Evolution des prestations de sinistres en milliards de francs CFA



IV.1.2. Situation des assurances (suite)

Points saillants :

- Marge de solvabilité de 4 fois la marge minimale en 2022
- Hausse de 26,1% des arriérés de primes en 2022 par rapport à 2021

Commentaire général :

Les frais généraux sont passés de 11,4 milliards de francs CFA en 2013 à 25,7 milliards de francs CFA en 2022, soit une croissance annuelle moyenne de 9,5%. Représentant 18,0% et 17,9 % respectivement en 2021 et en 2022 des primes émises nettes, les frais généraux ont connu une hausse de 14,0% en 2022.

Les arriérés de primes du marché des assurances s'élèvent à 18,6 milliards de francs CFA en 2022 contre 8,8 milliards de francs CFA en 2013, soit un accroissement annuel moyen de 8,6%. Ils ont connu une hausse de 26,1% entre 2021 et 2022.

Depuis 2013, **les engagements réglementés** sont en progression continue passant de 77,6 milliards de francs CFA à 254,3 milliards de francs CFA en 2022, soit une variation annuelle moyenne de 14,1%. En 2022, ils se sont accrus de 16,5% par rapport à 2021.

Le montant des placements s'élève à 299,4 milliards de francs CFA en 2022 contre 248,2 milliards de francs CFA en 2021, soit une hausse de 20,6%. La variation annuelle moyenne de 2013 à 2022 est de 14,4%.

Les sociétés d'assurances burkinabè couvrent leurs engagements pris auprès des assurés et des intermédiaires (agents généraux et courtiers) par des actifs admis par le code des assurances, en témoigne le taux de couverture des engagements réglementés qui est toujours supérieur à 100%. En effet, ce taux est de 117,8% en 2022 contre 115,2% en 2013.

La marge de solvabilité agrégée donne une idée de la solidité financière du marché des assurances. Elle connaît une hausse annuelle moyenne de 17,1% sur la période sous revue. Pour l'exercice 2022, la marge disponible s'élève à 82,9 milliards de francs CFA contre 77,6 milliards de francs CFA en 2021, soit une progression de 5,1%. Cette marge disponible est largement suffisante sur le plan réglementaire car elle

Notes méthodologiques

Arriérés de primes : Aux termes de l'article 13 du code CIMA, ce sont les créances sur les assurés et les agents d'assurance. En effet, le code CIMA dispose en son article 13 : « la prise d'effet du contrat est subordonnée au paiement de la prime par le souscripteur. Il est interdit aux entreprises d'assurance, ..., de souscrire un contrat d'assurance dont la prime n'a pas été payée... »

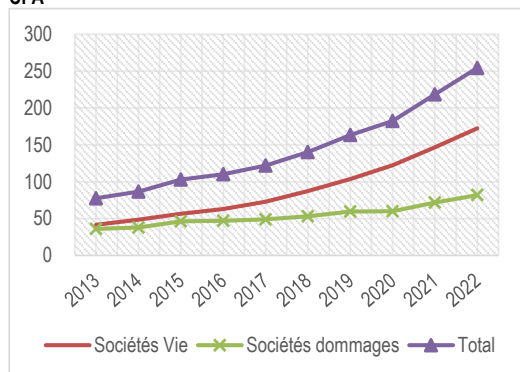
Primes émises nettes : Primes émises hors taxes

Les engagements réglementés représentent l'épargne constituée par les sociétés d'assurances pour couvrir les engagements pris auprès des assurés.

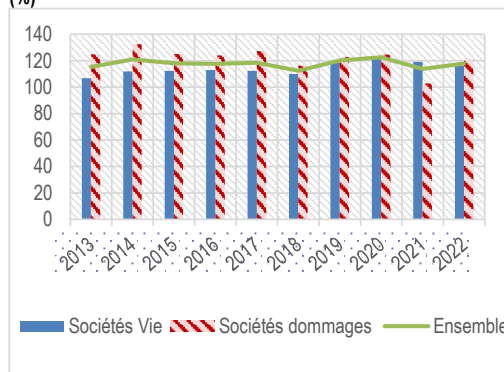
La marge de solvabilité agrégée donne une idée de la solidité financière du marché.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2022

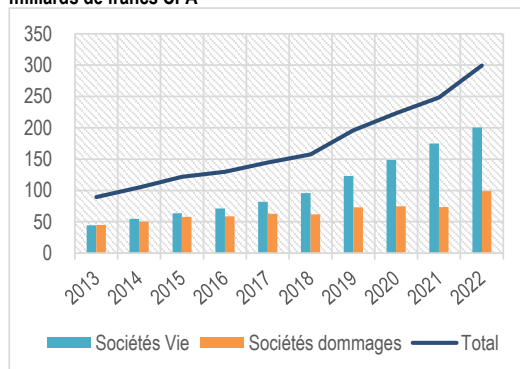
Graphique 68 : Les engagements réglementés en milliards de francs CFA



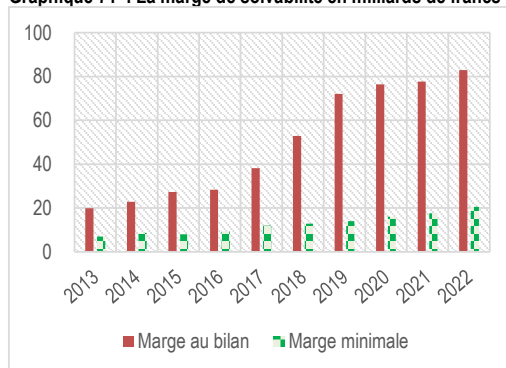
Graphique 69 : Le taux de couverture des engagements réglementés (%)



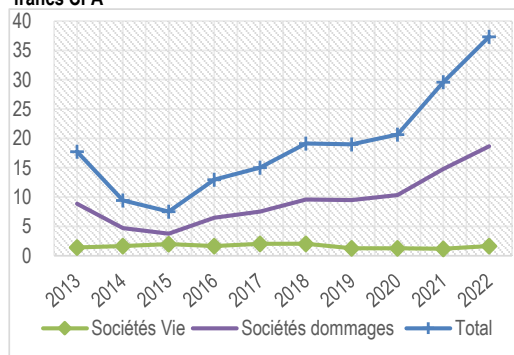
Graphique 70 : Les placements des sociétés d'assurances en milliards de francs CFA



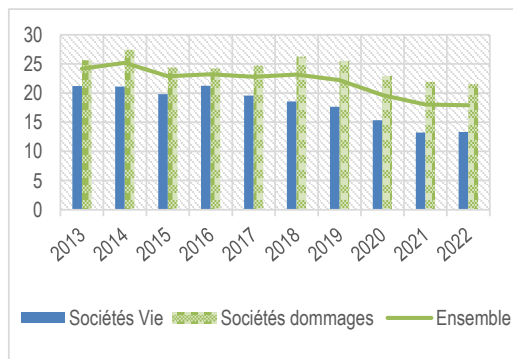
Graphique 71 : La marge de solvabilité en milliards de francs CFA



Graphique 72: Evolution des arriérés des primes en milliards de francs CFA



Graphique 73 : Taux de frais généraux par année (%)



IV.2. Indicateurs des Systèmes financiers décentralisés

Points saillants :

- Hausse de 19,6% des crédits en souffrance en 2022
- Baisse de 4,9% du nombre des SFD de la forme mutualiste en 2022

Commentaire général :

Le nombre de SFD a baissé de 3,5% en moyenne annuelle sur la période 2013-2018 pour se situer à 129. Cette baisse est consécutive aux actions d'assainissement du secteur, conduisant à des liquidations et à des fusions. A partir de 2018, le nombre de SFD a connu une augmentation de 1,3% en moyenne annuelle jusqu'en 2021 avant de décroître à nouveau de 0,7% pour se situer à 134 en 2022. En effet, malgré l'augmentation de 19,0% des instituts sous forme sociétaire, la diminution de 4,9% des institutions mutualistes a contribué à la baisse du nombre des SFD.

Sur la période sous revue, le nombre de membres a connu une augmentation de 7,3% pour se situer à 1 632 913 membres en 2022 malgré la baisse du nombre des SFD. En termes de répartition, les hommes représentent plus de la moitié des membres des SFD (51,1%), suivis des femmes (33,7%) et des personnes morales (15,3%). L'année 2019 a connu une baisse de 41,2% du nombre des membres, expliquée par la fermeture des comptes inactifs au niveau du Réseau des Caisses Populaires du Burkina.

L'encours de l'épargne connaît une augmentation continue sur la période 2013-2022 passant de 158,8 milliards de francs CFA à 368,5 milliards de francs CFA, soit une variation annuelle moyenne de 9,8% malgré le contexte sécuritaire dégradé. En 2022, le montant des dépôts a augmenté de 9,2%.

L'encours de crédit a connu une hausse annuelle moyenne de 13,7%, passant de 103,4 milliards de francs CFA en 2013 à 327,6 milliards de francs CFA en 2022. Il a toutefois enregistré une diminution de 17,0% pour se situer à 187,0 milliards de francs CFA en 2019 par rapport à 2018. En 2022, il a connu une augmentation de 19,6% par rapport à 2021.

A l'exception de 2021, les SFD ont rencontré des difficultés dans le recouvrement des crédits accordés sur la période sous revue, d'où une augmentation annuelle moyenne des crédits en souffrance de 13,5%. En effet, ils sont passés de 5,1 milliards de francs CFA en 2013 à 12,7 milliards de francs CFA en 2020, soit une croissance moyenne de 16,2% par an. Cependant en 2021, ils baissent à 11,4 milliards de francs CFA, soit une régression de 10,2% par rapport à 2020. Cela explique un effort des SFD dans le recouvrement des crédits accordés. En 2022, les créances en souffrance enregistrent une hausse de 38,2% pour atteindre 15,8 milliards de francs CFA. Cette situation s'explique entre autres par la mobilité des membres et la difficulté de recouvrement des créances dans les zones à fort défi sécuritaire.

Relativement aux contrôles sur place des SFD effectués par la DGTCP, leur nombre sur la période est inférieur au niveau général souhaité conformément à la stratégie nationale d'inclusion financière. En 2022, sur 41 missions d'inspection programmées, 34 missions ont été réalisées, contre 42 missions sur 45 programmées en 2021, soit une régression de 19,0%. En revanche, les missions de suivi des recommandations effectuées connaissent une hausse de 36,4% par rapport à 2021 pour se situer à 15. Cette hausse explique l'effort de la DGTCP dans l'exécution de sa mission de supervision des SFD malgré le contexte sécuritaire actuel.

Notes méthodologiques

Crédit en souffrance : les créances dont au moins une échéance est restée impayée.

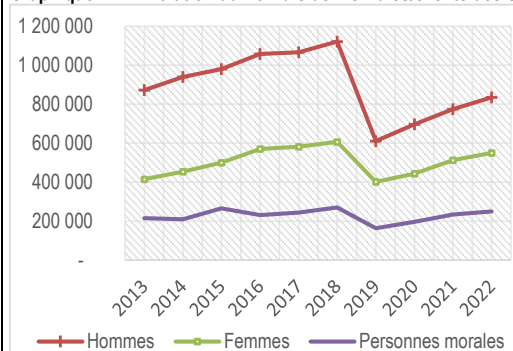
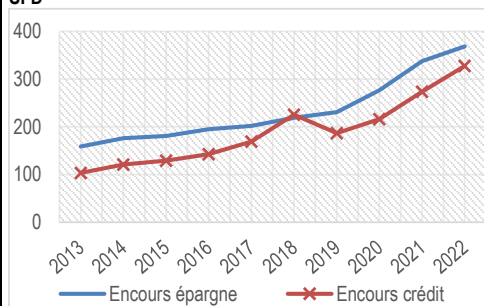
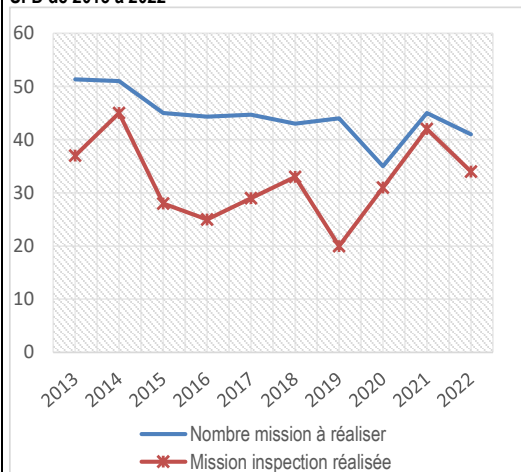
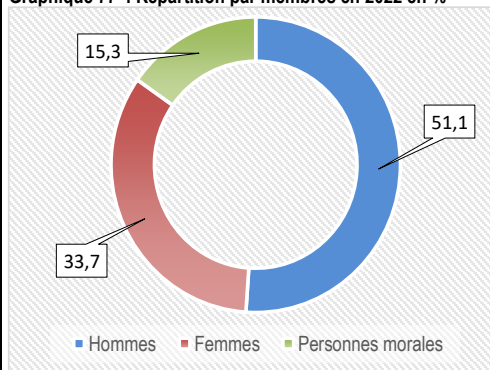
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2022

Tableau 13 : Nombre de SFD

Nature	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2021-2022	Variation annuelle moyenne 2013-2022
IMCEC	133	132	120	113	113	106	103	103	103	98	-4,9%	-3,3%
Associations	14	14	9	11	10	11	11	11	11	11	0,0%	-2,6%
Sociétés	7	7	6	9	11	12	18	21	21	25	19,0%	15,2%
Total	154	153	135	133	134	129	132	135	135	134	-0,7%	-1,5%

Tableau 14 : Situation des créances en souffrance

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2021-2022 en %	Variation annuelle moyenne 2013-2022 en %
Créances en souffrance en milliards de francs CFA	5,1	5,8	6,5	6,5	7,2	7,7	9,2	12,7	11,4	15,8	38,2%	13,4%
Taux de créance en souffrance (%)	4,9	4,8	5,1	4,5	4,3	3,4	4,9	5,9	4,2	4,8		
Norme <= 5%												

Graphique 74 : Evolution du nombre de membres/clients des SFD

Graphique 75 : Evolution de l'encours crédits/encours dépôts des SFD

Graphique 76 : Evolution du nombre de mission réalisé par la DSC-SFD de 2013 à 2022

Graphique 77 : Répartition par membres en 2022 en %




IV.3. Fonds nationaux

Points saillants :

- Baisse des recettes (-26,9%) et des dépenses (-34,5%) des Fonds Nationaux en 2022
- Hausse des emprunts en 2021 des Fonds d'Etat de 127,6 milliards de francs CFA
- Hausse des impayés des Fonds Nationaux de Financement en 2022 (+46,9%)

Commentaire général :

Les recettes des Fonds nationaux (FN) ont augmenté en moyenne de 33,1% par an sur la période 2015-2022 passant de 40,5 milliards de francs CFA à 299,7 milliards de francs CFA. Toutefois, en 2022, ces recettes ont connu une baisse de 26,9% par rapport à 2021 due notamment à la baisse des emprunts des Fonds d'Etat (FE) de 96,7%. Les emprunts occupent la plus grande part dans les recettes des FE en 2021 (57,5%). Comparativement aux Fonds Nationaux de Financement (FNF) dont les recettes propres se situent à 5,1 milliards de francs CFA, il ressort que les FE ont mobilisé plus de recettes propres (35,3 milliards de francs CFA) en 2022.

En 2021, les emprunts ont connu une hausse de 127,6 milliards de francs CFA par rapport à 2020. Cette hausse est portée par la contractualisation d'un emprunt de 170 milliards de francs CFA par le Fonds Spécial Routier du Burkina (FSR-B).

Les dépenses des FN ont évolué dans le même sens que les recettes avec une augmentation annuelle moyenne de 26,1% sur la période 2015-2022. En effet, elles passent de 35,5 milliards de francs CFA en 2015 à 179,7 milliards de francs CFA en 2022. Par rapport à 2021, elles ont connu une baisse de 34,5% en 2022.

Par nature de dépenses, les charges de financement, les charges de fonctionnement et les dépenses d'investissement ont connu des baisses respectives de 42,8%, 16,0% et 26,3% en 2022.

Sur la période 2015-2022, les recettes propres des FN n'ont pas pu couvrir leurs charges de fonctionnement. En effet, le taux d'autofinancement global est passé de 82,9% en 2015 à 57,9% en 2022 pour une norme de 100% au moins. Toutefois, en 2015 les FNF ont dans l'ensemble couvert leurs dépenses de fonctionnement à partir de leurs recettes propres (109,0%) en lien avec les taux d'autofinancement du FBDES (794,7%) et du FAARF (122,6%). Quant aux FE, aucun n'a respecté cette norme sur la période. En 2022, le taux d'autofinancement des FN se situe à 57,9% contre 81,7% en 2021.

Entre 2015 et 2022, la situation des impayés⁶ des FNF connaît une augmentation annuelle moyenne de 48,2%, passant de 2,8 milliards de francs CFA à 43,4 milliards de francs CFA. Cela s'explique par la prise en compte progressive des données de l'ensemble des FNF. La situation des impayés par rapport à 2021 s'est détériorée de 26,0% en 2022 passant de 29,6 milliards de francs CFA à 43,4 milliards de francs CFA.

Notes méthodologiques

Fonds nationaux de financement (FNF) : c'est une composante des Fonds Nationaux (FN) dont l'objet est de faire du crédit pour le financement des activités de développement à la base

Fonds d'Etat (FE) : c'est une composante des Fonds Nationaux (FN) ayant pour objet le financement sans contrepartie des activités.

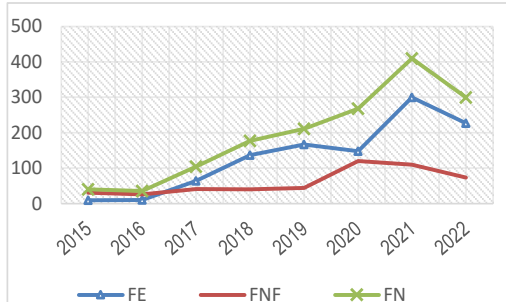
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2022

⁶ Correspondent aux crédits non remboursés dans les délais

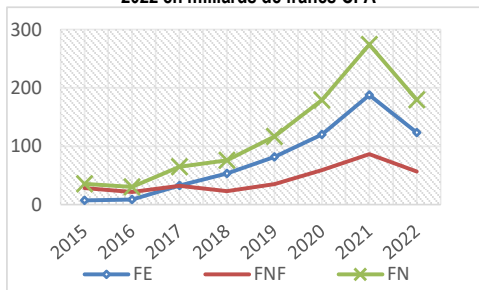
Tableau 15 : Part des natures des recettes dans les recettes totales de 2015 à 2022 en %

Nature des recettes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes Propres Générées (RPG)	7,2	10,8	8,6	7,9	5,2	16,0	16,5	13,5
Subvention de l'Etat	8,3	8,4	35,6	29	10,1	19,0	9,9	10,1
Autres Subventions	45,8	34	14,7	6,4	14,4	7,5	5,4	6,1
Emprunts	2,1	2,1	2,1	26,6	35,1	17,7	42,7	2,2
Recouvrement des prêts (en principal)	23,4	30	11,2	8,2	6,9	6,1	5,8	9,9
Dépôts de garanties reçus	2	2,6	0,9	0,6	0,5	17,3	0,4	0,7
Fonds de dotation	0	0	0,2	0	0	0,0	0,0	0,0
Ressources affectées	0	0	0	0,1	1,1	2,4	0,6	0,5
Cession d'éléments d'actifs	0	0	0	0,6	0	0,0	0,0	0,0
Résultat (n-1)	11,3	12	26,8	20,6	26,7	14,0	18,6	56,9
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

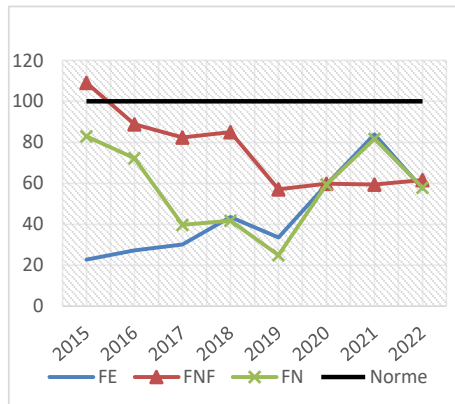
Graphique 78: Evolution des recettes des Fonds Nationaux de 2015 à 2022 en milliards de francs CFA



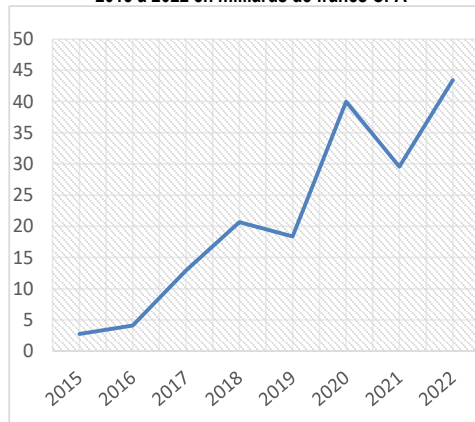
Graphique 79: Evolution des dépenses des Fonds Nationaux de 2015 à 2022 en milliards de francs CFA



Graphique 80: Taux d'autofinancement des Fonds Nationaux de 2015 à 2022 en %



Graphique 81: Evolution de la situation des impayés des FNF de 2015 à 2022 en milliards de francs CFA





IV.4. Etablissements Publics de l'Etat

Points saillants :

- Hausse du nombre des EPE de 4,3% entre 2021 et 2022
- Prédominance de la subvention de l'Etat dans les recettes des EPE (56,6% en moyenne par an sur la période 2013-2022)
- Hausse de la proportion des EPE ne respectant pas la norme d'autofinancement ($\geq 20\%$), passant de 36% en 2021 à 44,9% en 2022

Commentaire général :

De 2013 à 2022, le nombre des EPE est passé de 71 à 96, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3,1%. Cette hausse s'est accentuée en 2019 et 2020, en lien avec l'augmentation du nombre des EPE du secteur de l'Education, de l'enseignement et de la formation professionnelle. En 2021, le nombre des EPE s'est réduit, passant de 99 à 92 soit une régression de 7,1%. En 2022, le nombre des EPE s'est accru pour atteindre un effectif de 96 avec la création de quatre nouveaux EPE que sont : CPAVI, l'APEC, le SAMU, l'ONC-AC. Par ailleurs, l'absorption de la MCB par la SNC, quoique ne jouant pas sur le nombre des EPE s'est également opérée en 2022.

Les recettes totales des EPE sont portées essentiellement par la subvention de l'Etat avec un poids annuel moyen de 56,6% sur la période sous revue. Cela dénote une dépendance des EPE à la subvention de l'Etat. Cette dépendance est plus prononcée dans les secteurs de l'Education et de la Santé. En effet, les EPE du secteur de l'éducation, sont confrontés à une concurrence du privé qui a entraîné une faible proportion des recettes propres générées dans ce secteur avec un poids annuel moyen de 10,7%. S'agissant du secteur de la santé, l'application de la loi portant Fonction Publique Hospitalière (FPH) au sein de deux (02) EPE seulement, a induit un accroissement de la subvention globale de l'Etat de 60,7% entre 2021 et 2022. Cet accroissement est essentiellement sous-tendu par la hausse de la subvention de l'Etat en 2022 d'environ 70 milliards de francs CFA supplémentaires dans le secteur de la santé en vue de l'application de la FPH dont 67 milliards de francs CFA pour un EPE de création récente. Cette augmentation de subvention au sein du secteur de la santé est responsable à 80% de l'augmentation globale suscitée.

En 2022, l'effet conjugué de la baisse des recettes propres (-2,7%) et de la hausse des dépenses de fonctionnement (+32,2%) a induit une baisse du taux moyen d'autofinancement qui s'est situé à 22,0% contre 29,8% une année plus tôt. Cette situation est due à la baisse des taux d'autofinancement moyens de trois secteurs d'activités en 2022.

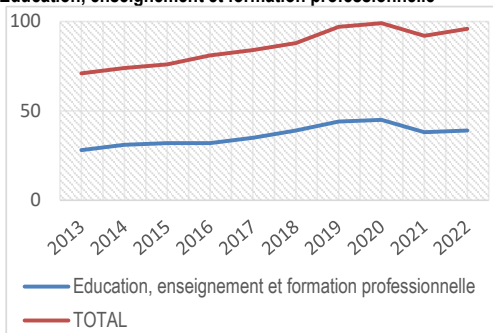
En 2022, les taux d'autofinancement vont de 19,3% pour le secteur de l'hydraulique à 65,4% pour le secteur de prestation de service. En somme, 44,9% des EPE ne respectent pas la norme d'autofinancement ($\geq 20\%$) en 2022 contre 36% en 2021.

Notes méthodologiques

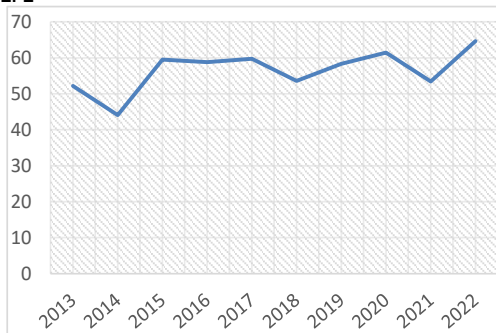
Taux d'autofinancement : Rapport entre les recettes propres et les dépenses de fonctionnement après déduction des présalaires et pécules des élèves fonctionnaires.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2022

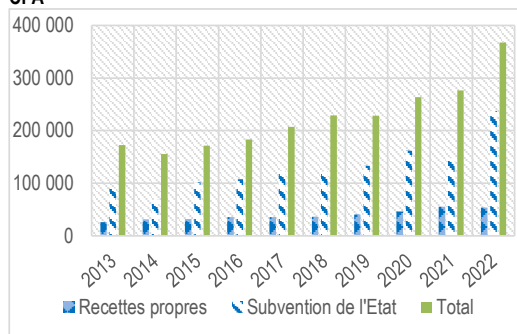
Graphique 82 : Evolution du nombre des EPE dont celui du secteur Education, enseignement et formation professionnelle



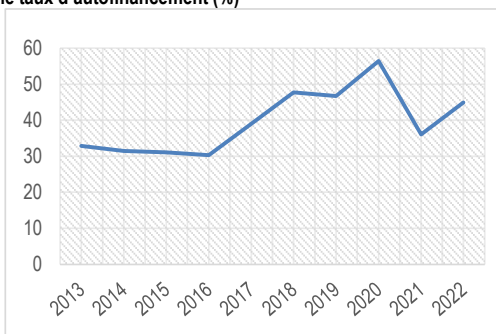
Graphique 83 : Part de la subvention de l'Etat dans les recettes des EPE



Graphique 84 : Situation des recettes des EPE en milliards de francs CFA



Graphique 85 : Evolution de la proportion des EPE ne respectant pas le taux d'autofinancement (%)



IV.5. Tableau des opérations financières des Collectivités Territoriales⁷

Points saillants :

- Baisse des recettes de 35,1% en 2022 comparativement à 2021
- Prédominance des dons dans les recettes des Collectivités Territoriales (CT) de 2015 à 2022 (89,0% en moyenne)
- Prédominance de « l'utilisation des biens et services » dans les charges de 2015 à 2022 (49,4% en moyenne)

Commentaire général :

Les recettes des collectivités territoriales (CT) ont progressé en dents de scie de 2015 à 2022 passant de 72,1 milliards de francs CFA à 114,3 milliards de francs CFA. Les recettes sont dominées par les dons (89,0%). Elles ont connu une baisse de 35,1% en 2022 comparativement à 2021.

Par type de collectivités, la part contributive moyenne des communes rurales est la plus importante (53,3%), en lien avec leur nombre⁸. Par région administrative, le Centre et les Hauts Bassins, abritant les communes à statut particulier, mobilisent en moyenne 31,1% des recettes des Collectivités Territoriales sur la période 2015-2022. La région du Centre a la plus grande contribution avec un poids annuel moyen de 20,3% suivie des Hauts-Bassins avec une part contributive annuelle moyenne de 10,8%.

Les dépenses sont constituées en moyenne par an de 50,2% de charges et de 49,8% de transactions sur actifs non financiers qui se résument aux acquisitions nettes d'actifs non financiers. Concernant les charges, l'utilisation des biens et services et la rémunération des salariés constituent les principales composantes, avec respectivement des proportions annuelles moyennes de 49,4% et 27,6%. Quant aux acquisitions nettes d'actifs non financiers, elles ont connu une évolution en dents de scie sur la période. Toutefois, elles sont restées constantes sur les deux (02) dernières années. Par type de CT, les dépenses des communes rurales et des communes urbaines représentent respectivement 53,6% et 40,6 % en moyenne par an.

Les transactions sur actifs financiers et passifs sont restées positives sur la période 2015-2022, excepté en 2018 et 2022. La situation de 2018 est imputable aux acquisitions nettes d'actifs financiers qui se sont situées à -5,9 milliards de francs CFA, en lien avec l'exécution en 2018 des dépenses correspondant aux ressources transférées en 2017 dans le domaine de l'enseignement primaire et préscolaire. En 2022, la situation est imputable également aux acquisitions nettes d'actifs financiers qui s'établissent à -1,2 milliard de francs CFA.

Le solde net de gestion des opérations financières des CT est positif sur la période 2015-2022, passant de 36,2 milliards de francs CFA à 48,9 milliards de francs CFA, traduisant une couverture des charges par les recettes.

En outre, les CT enregistrent une capacité de financement sur la période sauf en 2018 et 2022 où elles présentent respectivement un besoin de financement de 8,8 et 1,2 milliard de francs CFA.

Notes méthodologiques

Dons : conformément au MSFP 2014, les dons intègrent les transferts reçus de l'Etat et les recettes fiscales instituées par l'Etat au profit des Collectivités Territoriales.

Solde net de gestion : Il correspond à la différence entre les recettes et les charges et reflète la variation de la valeur nette issue des transactions.

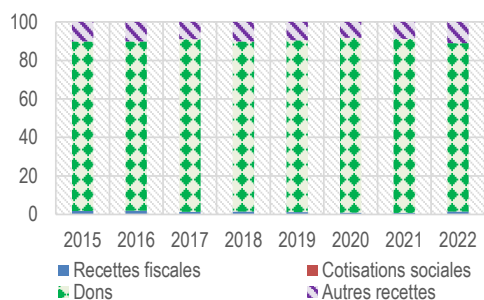
Capacité/Besoin de financement : C'est un indicateur synthétique de l'apport/emprunt de ressources financières d'un sous-secteur aux autres sous-secteurs de l'économie intérieure et au reste du monde. Il est égal au solde net de gestion moins l'investissement net des actifs non financiers ou aux recettes moins les dépenses ou encore à l'acquisition nette des actifs financiers moins l'accumulation nette des passifs issus de transactions

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2022

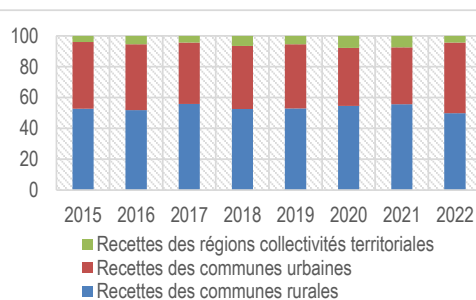
⁷ Classification TOFE sur la base du Manuel de Statistiques de Finances Publiques 2014 (MSFP 2014)

⁸ Les communes rurales représentent 83,0% de l'ensemble des collectivités territoriales.

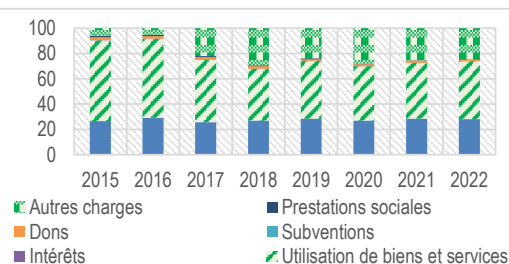
Graphique 86 : Structure des recettes des CT sur la période 2015-2022 en %



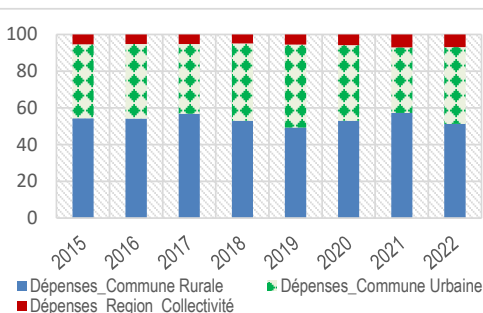
Graphique 87 : Structure des recettes par type de Collectivité Territoriale sur la période 2015-2022 en %



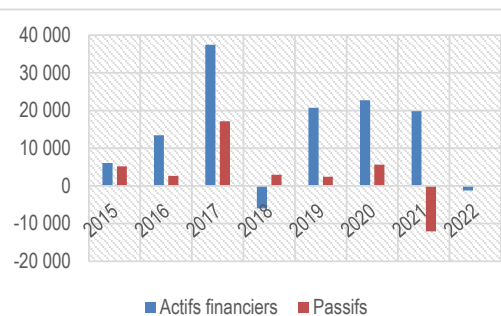
Graphique 88 : Structure des charges des CT sur la période 2015-2022 en %



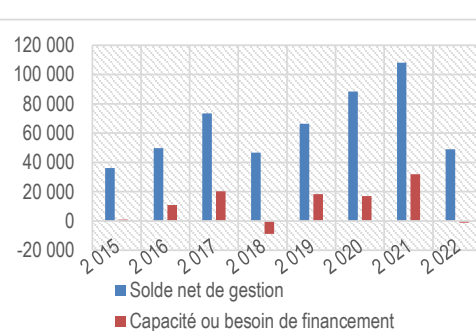
Graphique 89 : Structure des dépenses par type de Collectivité Territoriale sur la période 2015-2022 en %



Graphique 90 : Evolution des acquisitions nettes d'actifs financiers et l'accumulation nette des passifs sur la période 2015-2022 en millions de francs CFA



Graphique 91 : Evolution du solde net de gestion et du solde capacité ou besoin de financement des CT sur la période 2015-2022 en millions de francs CFA





IV.6. Comptes de dépôts des correspondants du Trésor

Points saillants :

- Hausse globale de 86,9% du nombre de comptes de dépôts des correspondants entre 2013 et 2022
- Prédominance des comptes des services administratifs en 2022 : 54,0%

Commentaire général :

De 2013 à 2022, le nombre de comptes des correspondants ouverts dans les livres du Trésor Public est passé de 3 720 à 6 953, soit une hausse globale de 86,9%. Cet accroissement résulte principalement de l'augmentation des comptes ouverts au profit des services administratifs n'ayant pas de personnalité morale ni d'autonomie financière. Ces comptes ouverts pour la plupart par dérogation du Ministre en charge des Finances avec pour principales sources d'approvisionnement les ressources provenant du budget de l'Etat, représentent 54,0% du nombre total de comptes à fin décembre 2022.

Les comptes des projets, qui représentent 36,4% du nombre total de comptes à fin 2022, ont connu une légère baisse relativement à 2021, passant de 2 548 à 2 530. Cette diminution est induite par la fermeture de 32 comptes de projets au niveau des collectivités territoriales contre l'ouverture de 14 comptes projets au niveau de l'Etat.

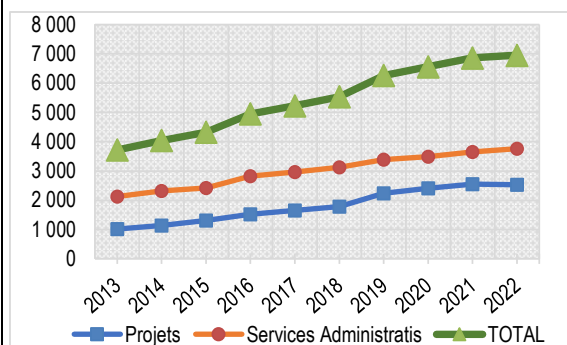
En 2022, le seul compte pour les déposants privés a été clôturé.

Notes méthodologiques

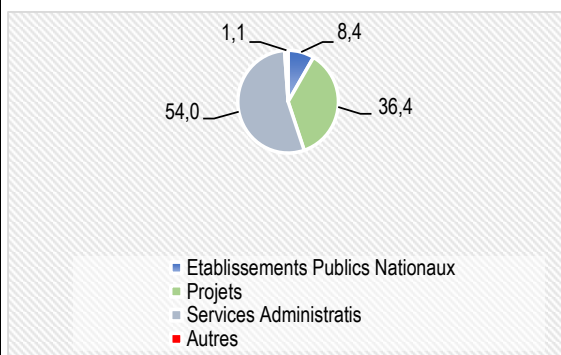
Correspondants du Trésor : Ce sont des personnes morales ou physiques et les organismes qui en application des lois et règlements ou en vertu de conventions, déposent à titre obligatoire ou facultatif des fonds au Trésor ou sont autorisés à effectuer des opérations de recettes ou des dépenses par l'intermédiaire des comptables du Trésor

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2022

Graphique 92 : Evolution du nombre de comptes de correspondants



Graphique 93 : Proportion des comptes selon le statut du correspondant en 2022 en %





GLOSSAIRE :

Concepts	Définitions
Adjudication	Technique permettant l'acquisition d'émissions de bons ou d'obligations par un système d'enchères
Agréé de change manuel	Toute personne physique ou morale installée sur le territoire d'un Etat membre de l'UEMOA ayant reçu un agrément du Ministre chargé des finances pour l'exécution des opérations de change manuel que pour l'achat et la vente de devises.
Appui budgétaire	Assistance qui ne s'inscrit pas dans le cadre de projets précis d'investissement ou de coopération technique mais correspond plutôt à des objectifs plus larges de développement macro-économique et/ou qui est fournie dans le but précis d'améliorer la balance des paiements du pays bénéficiaire et de mettre à sa disposition des devises. Cette catégorie comprend l'assistance en nature pour les apports de produits de base autres qu'alimentaires et les dons et prêts financiers permettant de payer ces apports. Elle comprend aussi les ressources correspondant aux annulations de dette publique
Arriérés	Créances sur les assurés et les agents d'assurances
Autres subventions dans les EPE	Ensemble des ressources financières accordées par les partenaires de l'établissement autres que l'Etat
Bons assimilables du trésor	Titres de créances à court terme émis par l'état par voie d'adjudication
Bureau de change manuel	Local de l'agréé de change manuel devant servir à l'exercice de l'activité de change manuel
Bureau de transfert d'argent	Local de sous-agent devant servir à l'exercice de l'activité de transfert rapide d'agent
Couverture des engagements réglementés	Rapport des actifs admis sur les engagements réglementés. Ce taux doit être supérieur à 100%.
Créances en souffrance	Créances dont au moins une échéance est restée impayée depuis plus de quatre-vingt-dix jours
Dépenses	Engagements non remboursables des administrations, qu'il s'agisse d'opérations avec ou sans contrepartie. Elles se décomposent en dépenses courantes (salaires et traitements, charges de la dette publique, fonctionnement et transferts courants) et en dépenses en capital
Dépenses d'investissement et d'équipement	Dépenses ayant contribué à l'augmentation du patrimoine entendu au sens comptable (constructions, achats de biens durables)
Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'acquisition de biens et services inhérents au fonctionnement de l'administration publique centrale
Dépenses de personnel	Constituées des éléments de rémunération des agents de l'administration publique centrale
Dépenses de transferts courants	Ressources allouées sans contrepartie par l'administration publique centrale à ses démembrements, aux ménages, aux institutions sans but lucratif et aux autorités supranationales
Dépenses en capital	Dépenses d'investissement. Elles sont, en principe, destinées à l'acquisition de biens de capital fixe, de stocks stratégiques ou d'urgence,

Concepts	Définitions
	de terrains ou d'actifs incorporels ; elles concernent aussi les paiements sans contrepartie ayant pour but de permettre aux bénéficiaires d'acquérir des biens de capital. Cependant, l'acquisition par l'Etat de biens de capital pour les entreprises publiques est considérée comme une prise de participation et enregistrée en prêts nets. Les dépenses en capital sont regroupées selon l'origine du financement (ressources propres ou ressources extérieures, ces dernières portant sur l'ensemble du programme d'investissement public). On distingue également les investissements directement exécutés par les administrations publiques et les transferts en capital effectués par elles
Dépôts de garantie reçus	Somme d'argent ou tout autre document demandé par la structure de microfinance lors de la signature d'un dossier de crédit pour sécuriser ledit dossier qu'elle consent à un particulier. Cette garantie permet à la structure de récupérer les sommes prêtées en cas de défaillance de l'emprunteur
Dettes	Montant, à une date donnée, de l'encours des engagements courants effectifs qui comportent l'obligation pour le débiteur de rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des résidents d'une économie par des personnes ou entités de la même économie et/ou d'autres économies.
Dettes bilatérales	Ensemble des dettes contractées à une date donnée par un État auprès d'un autre État
Dettes extérieures	Montant à une date donnée des engagements contractuels en cours et ayant donné lieu à un versement des résidents d'un pays vis-à-vis des non-résidents, comportant obligation de remboursement du principal avec ou sans paiement d'intérêt
Dettes intérieures	Ensemble des dettes contractées auprès d'acteurs résidents dans le pays et exprimées en monnaie locale
Dettes multilatérales	Ensemble des dettes contractées par un État auprès d'un groupe d'États ou d'une Institution financière internationale (Banque mondiale, FMI), des banques de développement régionales (comme la Banque africaine de développement) et autres institutions multilatérales (comme le Fonds européen de développement)
Dettes publiques	Dettes résultant d'emprunts contractés par l'Etat ou ses démembrements auprès d'entités résidentes et/ou non résidentes
Dettes publiques extérieures	Ensemble des prêts contractés par les pouvoirs publics d'un pays auprès de créanciers (privés ou publics, bilatéraux ou multilatéraux) extérieurs
Encours de crédit	L'encours de crédit est le cumul des crédits accordés non encore remboursés. Est considérée comme une opération de crédit, tout acte par lequel un système financier décentralisé met, à titre onéreux, des fonds à la disposition d'un membre ou d'un client à charge pour ce dernier de les rembourser à l'échéance convenue.
Encours de la dette	Montant à une date donnée des décaissements de dette non encore remboursés
Encours épargne	Sont considérés comme épargne, les fonds, autres que les cotisations et contributions obligatoires, recueillis par le système financier décentralisé auprès de ses membres ou de sa clientèle avec le droit d'en disposer dans le cadre de son activité, à charge pour lui de les restituer à la demande des déposants selon les termes convenus. L'encours d'épargne est le cumul des dépôts net reçus par la structure
Engagement	C'est l'acte initial de la procédure normale de l'exécution des dépenses publiques. C'est la décision prise par l'autorité qui habilité à cet effet

Concepts	Définitions
	(l'Ordonnateur) pour prélever une partie des crédits budgétaires et poser un acte qui doit entraîner une dette à la charge de l'Etat ou des organismes publics (EPE, CT)
Engagements réglementés	Provisions techniques (PT) brutes de recours et de réassurance ainsi que les dettes privilégiées, couvertes par des actifs sûrs, liquides, rentables (ou en accord avec la réglementation), diversifiés
Excédent d'exécution budgétaire N-1	Constate l'excédent de l'exercice précédent arrêté après la journée complémentaire. Il est égal à la différence entre le total des recettes recouvrées et celui des dépenses mandatées de l'exercice précédent
Exportations de biens et services	Valeur de tous les biens et services marchands fournis au reste du monde : marchandises, fret, assurances, voyages et autres services non facteurs. La valeur des revenus des facteurs et de la propriété (autrefois qualifiés de services, y compris les revenus des facteurs), comme le produit des placements, les intérêts et le revenu du travail, en est exclue
Facilité élargie de crédit	Instrument utilisé par le FMI en vue d'apporter une aide financière aux pays qui connaissent des difficultés prolongées de balance des paiements. Pour le cas du Burkina Faso, le FMI apporte des appuis budgétaires (dons et prêts) à travers le programme FEC. Des critères sont mis en place et leur respect constitue le déclenchement des décaissements des différents financements extérieurs
Financement	Le financement total est égal au déficit ou à l'excédent des opérations de l'Etat sur la base caisse. Il représente les variations des engagements de l'Etat au titre de ses remboursements futurs et celles de ses avoirs liquides, qui lui sont nécessaires pour couvrir les différences entre ses décaissements et ses encaissements. Le financement recouvre les opérations par lesquelles les administrations publiques contractent des emprunts et les remboursent, ou reçoivent des dépôts de tiers pour gérer leurs liquidités. Il comprend aussi la variation nette des avoirs que ces administrations détiennent sous forme de monnaie et de dépôts. Les opérations de financement ont la même fonction que les recettes et les dons : elles permettent à l'Etat d'engager des dépenses. Mais, une opération de financement crée une dette que l'Etat devra rembourser
Fonds d'Etat	C'est une composante des Fonds nationaux (FN). Ils ont pour objet le financement sans contrepartie des activités s'inscrivant dans leur champ de compétence
Fonds de dotation	Fonds mis à la disposition des FNF afin de commencer leurs activités
Fonds nationaux de financement	C'est une composante des Fonds nationaux (FN) dont l'objet principal est de faire du crédit pour le financement des activités de développement à la base
Frais généraux	Frais engagés par l'assureur pour faire face aux frais de fonctionnement (frais de personnel, loyers, copies, travaux, fournitures et services extérieurs, transports et déplacements... ;)
Groupeement	Ensemble des associations et des entreprises ayant un compte au sein de la structure de microfinance
Hors Trésor	Ensemble des agents de la DGTCP qui travaillent en dehors du réseau du trésor. Ils sont constitués des agents en disponibilité, en détachement ou mis à disposition
Institution mutualiste ou coopérative d'épargne et de crédit	Groupeement de personnes, doté de la personnalité morale, sans but lucratif et à capital variable, fondé sur les principes d'union, de solidarité et

Concepts	Définitions
	d'entraide mutuelle et ayant principalement pour objet de collecter l'épargne de ses membres et de leur consentir du crédit
Intérêts dus	Charges de la dette contractée vis-à-vis des agents économiques résidents et non-résidents
Liquidation	C'est la seconde phase de la procédure normale de la dépense publique. Elle consiste à vérifier la réalité de la dette et à arrêter le montant de la dépense. Elle comporte : - la certification du service fait, par laquelle l'ordonnateur atteste la conformité de l'engagement de la livraison ou de la prestation ; - la détermination du montant de la dépense au vu des titres ou décisions établissant les droits acquis par les créanciers.
Loi de finances initiale	Loi prévoyant et autorisant, pour chaque année civile, l'ensemble des ressources et des charges de l'État. Elle comprend deux parties distinctes : - Dans la première partie, elle autorise la perception des ressources publiques et comporte les voies et moyens qui assurent l'équilibre financier. - Dans la seconde partie, elle fixe pour le budget général le montant global des crédits applicables aux services votés et arrête les autorisations nouvelles par titre et par ministère ; elle autorise, en distinguant les services votés des opérations nouvelles, les opérations des budgets annexes et les opérations des comptes spéciaux du Trésor. La loi de finances initiale doit être votée avant le début de l'année à laquelle elle se rapporte.
Loi de finances rectificative	Loi modifiant en cours d'année, les dispositions de la loi de finances initiale de l'année (appelée aussi "collectif").
Marge de solvabilité	C'est le rapport entre la marge au bilan et la marge minimale, voir article 337-1 du code des assurances.
Marge réglementaire	C'est la marge minimale calculée selon les règles édictées par le Code CIMA en ses articles 337-2 (pour les sociétés non vie), 337-3 (pour les sociétés vie) et 337-4 (pour les sociétés mixtes).
Obligations assimilables du trésor	Titres de créances à moyen et long terme, émis par l'Etat par voie d'adjudication.
Obligations du trésor	Titre à moyen et long terme, négociables sur toute l'étendue du territoire des membres de l'UEMOA, émis par les états membres de l'Union
Placements	Investissements opérés par la société d'assurance. Ces investissements doivent se faire selon les dispositions de l'article 335-1
Prestation	Somme payable par la société d'assurances au demandeur, au cessionnaire, au créancier gagiste ou au bénéficiaire lorsque se réalise un sinistre couvert par la police
Produit intérieur brut	Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières : - le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ; - le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de

Concepts	Définitions
	capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations. - le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.
Provisions techniques	Provisions constituées pour faire face aux sinistres futurs pour les risques dont la prime a déjà été encaissée. Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.
Réalisations quantitatives	Elles servent de référence pour suivre l'évolution des variables macroéconomiques telles que les agrégats monétaires, les réserves internationales, les soldes budgétaires et les emprunts extérieurs, par rapport aux objectifs inscrits dans le programme du pays. Les programmes appuyés par la FEC visent à préserver les dépenses sociales et les autres dépenses prioritaires, notamment par la fixation d'objectifs quantitatifs explicites lorsque cela est possible
Recettes propres des EPE	Ensemble des recettes qui sont générées par les activités de l'établissement. Elles ne doivent inclure ni l'excédent d'exécution budgétaire de l'exercice n-1, ni les subventions accordées par les autres partenaires, ni les reports sur exercices antérieurs (excédent de trésorerie, recouvrement des restes à recouvrer des exercices antérieurs). Il s'agit des recettes propres effectivement recouvrées et mentionnées dans le compte de gestion
Remboursement des emprunts	Il concerne la provision des établissements ayant contracté des emprunts dans le cadre de leurs investissements ou de toute autre opération
Repères structurels	Ils aident à suivre l'application des réformes macroéconomiques essentielles dont dépend la réalisation des objectifs du programme et les progrès accomplis par rapport à ces repères sont évalués lors de revues du programme. Les réformes en question varient d'un programme à l'autre et peuvent comprendre, par exemple, l'amélioration du fonctionnement du secteur financier, la mise en place de dispositifs de protection sociale ou une meilleure gestion des finances publiques
Résultat n-1 des FN	Différence entre les recettes et les dépenses de l'année précédente
Service de la dette	Principal remboursé ou à rembourser ainsi que les autres charges liées à l'emprunt (intérêts, commissions) payées ou à payer pendant une période donnée
Sinistre	Événement (incendie, décès...) qui fait jouer les garanties du contrat : indemnité, capital ou rente
Solde budgétaire global	Capacité/besoin de financement, corrigé (e) de la réorganisation des transactions sur actifs financiers et passifs réputées servir les objectifs de la politique générale (prêts en appui de politiques). Les prêts en appui de politiques sont ajoutés aux charges. Le produit de la privatisation tiré de la vente d'actifs non financiers et le remboursement des prêts sont inclus dans les transactions sur postes financiers dans le calcul du solde budgétaire global
Solde courant	Il est égal aux recettes courantes moins dépenses courantes. Ce solde indique l'effort consenti sur les ressources propres au profit de l'investissement public

Concepts	Définitions
Solde de base	Ce solde représente les recettes totales hors dons auxquelles il faut soustraire les dépenses courantes et les dépenses d'investissement sur ressources internes
Solde global	Capacité/besoin de financement, y compris les transactions sur actifs financiers et passifs liées aux objectifs de la politique économique. Les soutiens financiers accordés sous forme de crédits doivent être assimilés à des charges, mais tous les produits des privatisations (y compris la vente d'actifs fixes) doivent être inclus parmi les transactions sur actifs financiers
Solde global base engagement (déficit ou excédent)	Le solde global mesure l'écart entre les ressources (Recettes Totale et dons) et les dépenses (Dépenses Totales et prêts nets). (Excédent, si les ressources sont supérieures aux dépenses ; déficit, dans le cas contraire).
Solde global hors dons	Il est égal à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales et prêts nets. Il indique véritablement l'ampleur de l'effort budgétaire nécessaire pour équilibrer la situation financière de l'État, sans avoir recours aux dons. De plus, il permet de tenir compte de la nature discrétionnaire et souvent difficilement prévisible des dons
Solde net de gestion	Il représente les recettes moins les charges. Le solde net de gestion est aussi égal à la variation de la valeur nette due à des transactions. C'est un indicateur synthétique de la viabilité des opérations financières de l'État.
Solde primaire	Ce solde représente la capacité/besoin de financement hors charge d'intérêts ou charge nette d'intérêts. Il est utilisé pour l'analyse de la viabilité de la dette nette
Solde primaire courant	Il est égal aux recettes courantes moins dépenses courantes hors charges de la dette. Il indique l'effort qui serait consenti sur les ressources propres au profit de l'investissement public si la charge de la dette ne devrait pas être payée.
Sous-agent	Conformément aux dispositions de l'Instruction n°13-11-2015 du 10 novembre 2015 de la BCEAO relative aux modalités d'exercice de l'activité de transfert rapide d'agent, un sous-agent est une personne morale ou physique à qui les intermédiaires agréés et les Systèmes financiers décentralisés donnent mandat pour exercer, pour leur compte et sous leur responsabilité, l'activité au sein de l'UEMOA
Soutenabilité de la dette	Situation dans laquelle un pays peut honorer toutes ses obligations en termes de service de la dette, maintenant et dans un futur déterminé, sans recourir à des restructurations de sa dette, sans accumuler d'arriérés et sans compromettre sa croissance économique.
Subventions de l'Etat dans les EPE	Ensemble des ressources financières accordées par l'Etat à l'établissement public.
Syndication ou appel public à l'épargne	Il désigne le processus par lequel une société, une institution ou un gouvernement (l'émetteur) vend des titres au public investisseur en faisant recours à des intermédiaires constitués en un syndicat de placement
Système financier décentralisé	Institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la loi N°023-2009 à fournir ces prestations.
Tableau des opérations Financières de l'Etat	Instrument statistique cohérent qui permet de mesurer d'une part, l'activité des administrations publiques et leur impact sur les autres secteurs de l'économie et d'autre part, l'interaction entre les finances publiques et les différents agrégats macro-économiques (balance des

Concepts	Définitions
	paiements, situation monétaire, épargne et investissement). Il est essentiel pour la formulation, le suivi et la coordination des politiques budgétaires.
Taux de sinistre à prime ou de sinistralité	Part que représente la charge des sinistres dans les primes de l'exercice. On le note S/P
Tirages sur emprunts	Décaissement partiel ou total accordé par un bailleur à l'emprunteur sur le montant initialement convenu entre les deux parties.
Total des dépenses	Correspond aux dépenses mandatées (dépenses de personnel, autres dépenses de fonctionnement, dépenses d'investissement et d'équipement, remboursement des emprunts, présalaires des élèves fonctionnaires).
Unités de recouvrement	Ensemble des structures chargées de la mobilisation des recettes de services auprès des ministères et institutions. Elles sont subdivisées en trois groupes que sont la recette générale (RG, DAMOF, DDP et TMDC), les vingt (20) perceptions spécialisées et l'Agence judiciaire du Trésor
Viabilité de la dette	Situation dans laquelle l'évolution du rapport de la valeur actualisée nette (VAN) de la dette sur les exportations de biens et services et sur les recettes budgétaires est en deçà des normes définies

ANNEXES

ANNEXE 1 : Organisation administrative de la DGTCP

En application des dispositions du décret n°2023-0198/PRES-TRANS/PM/MEFP du 13 mars 2023 portant organisation du Ministère de l'économie, des finances et de la prospective, l'arrêté N°2023-0167/MEFP/SG/DGTCP du 28 mars 2023 précise les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP).

La DGTCP est une structure centrale du MEFP. Elle a pour mission d'assurer une saine gestion des deniers publics, de garantir la trésorerie au titre du budget de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et de veiller à la viabilité du système financier national. Placée sous l'autorité d'un Directeur général, assisté d'un Directeur général adjoint, la DGTCP est organisée comme suit :

- la direction générale ;
- les services d'appui ;
- les directions techniques ;
- les structures comptables ;
- les structures déconcentrées.

1. La direction générale

La direction générale comprend :

- le Directeur général (DG) ;
- le Secrétariat du Directeur général ;
- la Cellule d'appui technique (CAT) ;
- l'Inspection technique du trésor (ITT) ;
- le Directeur général adjoint (DGA) ;
- le Secrétariat du Directeur général adjoint.

1.1. Le Directeur général

Le Directeur général définit les grandes orientations, coordonne, contrôle l'exécution des activités et évalue les performances.

1.2. Le Secrétariat du Directeur général

Le Secrétariat du Directeur général est chargé de la réception, du traitement, du classement et de l'expédition du courrier. Il s'occupe également de l'organisation des audiences du Directeur général.

Le Secrétariat du Directeur général, placé sous la responsabilité d'un Secrétaire, comprend un Secrétariat particulier et une Cellule courrier.

1.3. La Cellule d'appui technique

La Cellule d'appui technique a pour mission l'étude et le traitement de tous les dossiers qui lui sont confiés par le Directeur général. Elle est animée par des Chargés d'appui technique au nombre de cinq (05) au maximum.

1.4. L'Inspection technique du trésor

L'Inspection technique du trésor a pour mission d'assurer le contrôle et l'audit de l'ensemble des services du Trésor public et l'ensemble des réseaux des comptables publics et assimilés conformément aux normes nationales et internationales.

Elle est placée sous la responsabilité d'un Inspecteur technique principal et animée par des inspecteurs techniques.

1.5. Le Directeur général adjoint

Le Directeur général adjoint assiste le Directeur général dans l'exécution de sa mission. Il est compétent pour toutes les questions que pourraient lui confier le Directeur général.

Le Directeur général adjoint assure l'intérim du Directeur général en cas d'absence de ce dernier.

1.6. Le Secrétariat du Directeur général adjoint

Le Secrétariat du Directeur général adjoint est chargé de la réception, du traitement, du classement, et de l'expédition du courrier. Il s'occupe également de l'organisation des audiences du Directeur général adjoint.

Le Secrétariat du Directeur général adjoint est placé sous l'autorité d'un Secrétaire.

2. Les services d'appui

Les services d'appui de la DGTCP sont :

- le Bureau comptable matières secondaire (BCMS) ;
- le Service des archives et de la documentation (SAD) ;
- le Service de contrôle interne (SCI) ;
- le Service de la communication et des relations publiques (SCRП) ;
- le Service financier (SF) ;
- le Service des ressources humaines (SRH).

2.1. Le Bureau comptable matières secondaire

Le Bureau comptable matières secondaire a pour mission d'assurer la gestion des matières qui lui sont confiées et de transmettre les opérations au comptable principal des matières. Il est placé sous la responsabilité d'un comptable secondaire des matières.

2.2. Le Service des archives et de la documentation

Le Service des archives et de la documentation a pour mission d'organiser et de gérer l'ensemble des archives et la bibliothèque de la DGTCP. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

2.3. Le Service de contrôle interne

Le Service de contrôle interne a pour mission de coordonner et d'animer le dispositif de contrôle interne de la DGTCP. Il est animé par des chargés de contrôle interne et est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

2.4. Le Service de la communication et des relations publiques

Le Service de la communication et des relations publiques a pour mission de veiller à la visibilité de l'action de la DGTCP par l'information de son public cible et de ses partenaires. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

2.5. Le Service financier

Le Service financier a pour mission la gestion des moyens financiers de la DGTCP. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

2.6. Le Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines a pour mission la gestion efficiente du personnel de la DGTCP. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

3. Les directions techniques

Les directions techniques de la DGTCP sont :

- la Direction des assurances (DA) ;
- la Direction des affaires monétaires et financières (DAMOF) ;
- la Direction de la dette publique (DDP) ;
- la Direction des études et de la législation financière (DELF) ;
- la Direction de l'informatisation du trésor (DIT) ;
- la Direction du portefeuille de l'État (DPE) ;
- la Direction de la prospective, de la qualité, de l'innovation et des réformes (DPQIR) ;
- la Direction de la surveillance et du contrôle des systèmes financiers décentralisés (DSC-SFD) ;
- la Direction du suivi des opérations financières de l'Etat (DSOFE).

3.1. La Direction des assurances

La Direction des assurances a pour mission l'exercice de la tutelle du secteur des assurances. Elle concourt à la mise en œuvre du Traité instituant la conférence interafricaine des marchés d'assurances (CIMA).

Elle est composée du Service de la législation et de la promotion des assurances (SLPA), du Service du contrôle technique (SCT), du Service des études et statistiques (SES) et du Service de la formation et des stages (SFS).

3.2. La Direction des affaires monétaires et financières

La Direction des affaires monétaires et financières a pour mission de contribuer à l'élaboration et à la conduite de la politique monétaire et financière de l'Etat. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. La DAMOF est composée du Service monnaie et crédit (SMC), du service des relations financières internationales (SERFI) et du Service de la supervision des bureaux de changes et de transfert d'argent (SSBCT).

3.3. La Direction de la dette publique

La Direction de la dette publique a pour mission la gestion de la dette publique extérieure et intérieure. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Elle est organisée en quatre (4) services comprenant le Service des études et du suivi du dispositif institutionnel d'endettement public (SEDIEP), le Service des opérations de décaissement (SOD), le Service des opérations financières (SOF) et le Service de l'analyse et des statistiques (SAS).

3.4. La Direction des études et de la législation financière

La Direction des études et de la législation financière a pour mission la réglementation et l'organisation de la gestion des deniers publics ainsi que la réglementation et le contrôle du secteur des jeux de hasard. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services et comprend les services suivants : le Service des études et de la législation financière et comptable (SELFC), le Service des comptes de gestion et des

collectivités territoriales (SCGCT), le Service de la réglementation et du contrôle des jeux de hasard (SRCJH).

3.5. La Direction de l'informatisation du trésor

La Direction de l'informatisation du trésor a pour mission la gestion du schéma directeur informatique de la DGTCP. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Elle est organisée en quatre (4) services dont le Service des équipements et des supports informatiques (SESI), le Service des études et des réalisations (SER), le Service de l'exploitation (SE) et le Service qualité et sécurité (SQS).

3.6. La Direction du portefeuille de l'Etat

La Direction du portefeuille de l'Etat a pour mission d'assurer la gestion du portefeuille public et la tutelle financière des établissements publics. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Elle comprend les services ci-après : le Service des participations publiques (SPP), le Service des établissements publics (SEP) et le Service des fonds nationaux (SFN).

3.7. La Direction de la prospective, de la qualité, de l'innovation et des réformes

La Direction de la prospective, de la qualité, de l'innovation et des réformes a pour mission d'assurer la gestion prospective, la veille stratégique, la conduite du processus de certification aux normes internationales et la coordination des actions de réformes de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique. Elle est placée sous la responsabilité d'un directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services et comprend les services suivants : le Service de la prospective et de l'innovation (SPI), le Service de planification, de suivi et d'évaluation (SPSE), le Service des réformes et des partenariats (SRP) et le Service de la qualité et de la normalisation (SQN).

3.8. La Direction de la surveillance et du contrôle des systèmes financiers décentralisés

La Direction de la surveillance et du contrôle des systèmes financiers décentralisés a pour mission l'exercice de la tutelle des systèmes financiers décentralisés. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services et comprend les services suivants : le Service de la réglementation (SR), le Service des inspections des systèmes financiers décentralisés (SI-SFD) et le Service des études et des statistiques (SES).

3.9. La Direction du suivi des opérations financières de l'Etat

La Direction du suivi des opérations financières de l'Etat a pour mission la production, l'analyse et la diffusion des statistiques de finances publiques. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services et comprend le Service des statistiques des opérations financières de l'Etat (SOFE) et le Service des statistiques de finances publiques (SFP).

3.2. Les Structures comptables

Elles se composent de :

- l'Agence comptable centrale du trésor (ACCT) ;
- la Banque des dépôts du trésor (BDT) ;
- la Paierie générale (PG) ;
- la Recette générale (RG) ;
- la Trésorerie des missions diplomatiques et consulaires (TMDC).

3.2.1. L'Agence comptable centrale du Trésor

L'Agence comptable centrale du Trésor a pour mission la gestion des deniers publics, l'exécution des opérations de trésorerie ainsi que la centralisation informatique de la comptabilité générale de l'Etat et l'édition des états y afférents. Elle est placée sous la responsabilité d'un Agent comptable central du Trésor qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Il est secondé de deux (2) Fondés de pouvoirs. Elle comprend les services suivants : le Service de la comptabilité (SC), le Service des opérations spécifiques (SOS), le Service de la trésorerie (ST), le Service des opérations de règlements (SOR), le Service central de caisse (SCC) et le Service des comptes de l'État, de la qualité et de la certification (SCQC).

3.2.2. La banque des dépôts du Trésor

La Banque des dépôts du trésor a pour mission d'assurer la fonction bancaire du Trésor à travers la gestion des dépôts de la clientèle notamment les correspondants du Trésor. Elle est placée sous la responsabilité d'un directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle des services. Il a rang de comptable principal de l'Etat et est secondé de deux (2) Fondés de pouvoirs. Les services qui la composent sont : le Service des opérations, du réseau et de la promotion des dépôts (SORPD), le Service de la comptabilité (SC), le service des opérations de paiements digitaux (SOPD), le Service caisse (SCA) et le Service conformité et risque (SCR).

3.2.3. La Paierie générale

La Paierie générale a pour mission le paiement des dépenses du budget général, des comptes d'affectation spéciale et des budgets annexes des ministères et institutions non pourvus de trésorerie ministérielle ou institutionnelle. Elle assure également la tutelle fonctionnelle des régies d'avances desdits ministères et institutions. Elle est placée sous la responsabilité d'un Payeur général qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Il est secondé de deux (02) Fondés de pouvoirs. Elle comprend les services ci-après : le Service du contrôle des dépenses (SCD), le Service de la comptabilité (SC), le Service des règlements (SR), le Service des régies d'avances (SRA), le Service des exonérations et subventions (SES) et les Cellules paieries des unités de vérification dans les ministères et institutions (CPU).

3.2.4. La Recette générale

La Recette générale a pour mission, la prise en charge et le recouvrement des recettes de service de l'Etat, de toutes recettes diverses qui lui sont dévolues. Elle est placée sous la responsabilité d'un Receveur général qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Il est secondé de deux (02) Fondés de pouvoirs. La Recette générale comprend les services suivants : le Service de la comptabilité (SC), le Service des recettes des administrations financières (SRAF), le Service des régies de recettes (SRR), le Service des opérations diverses (SOD), et les perceptions spécialisées (PS).

3.2.5. La Trésorerie des missions diplomatiques et consulaires

La Trésorerie des missions diplomatiques et consulaires a pour mission la gestion financière et comptable des missions diplomatiques et consulaires du Burkina Faso. Elle est placée sous la responsabilité d'un Trésorier des missions diplomatiques et consulaires qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services et est secondé d'un Fondé de pouvoirs. Il est rattaché au Trésorier des missions diplomatiques et consulaires une Inspection des postes comptables chargée de la vérification des postes comptables rattachés. L'Inspection des postes comptables est animée par

des inspecteurs vérificateurs. La Trésorerie des missions diplomatiques et consulaires comprend les services du siège et les services extérieurs.

Les services du siège comprennent :

- le Service de la comptabilité (SC);
- le Service de la trésorerie et des opérations spécifiques (STOS);
- le Service des analyses et des statistiques (SAS).

Les services extérieurs comprennent :

- les Trésoreries placées auprès des ambassades et des missions permanentes ;
- les Trésoreries auprès des consulats généraux.

3.3. Les structures déconcentrées

Les structures déconcentrées comprennent les Trésoreries régionales et les postes rattachés. Elles ont pour mission, dans les limites de leur circonscription financière, la mobilisation des ressources publiques et la gestion des deniers publics ainsi que la supervision et le contrôle des établissements publics et des systèmes financiers décentralisés.

La Trésorerie régionale comprend les services du siège et les postes comptables rattachés.

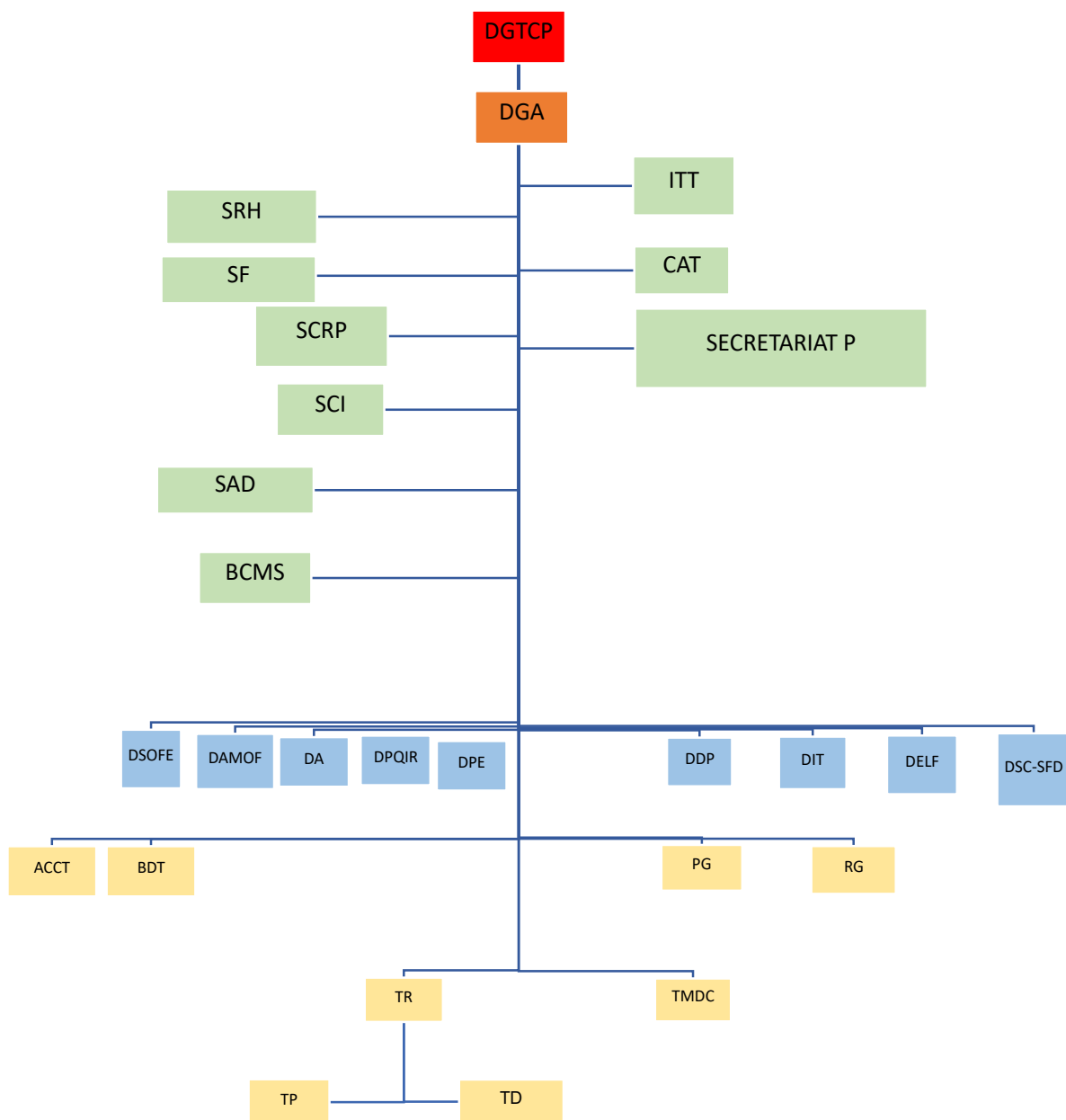
Les services du siège comprennent :

- le Service de l'action financière (SAF) ;
- le Service de la comptabilité et des opérations bancaires (SCOB) ;
- le Service des collectivités territoriales (SCT) ;
- le Service des comptes de gestion (SCG) ;
- le Service de la dépense (SD) ;
- le Service de la recette (SR) ;
- le Service de la recette des hôtels de finances (SRHF) ;
- le Service de gestion des moyens (SGM).

Les postes comptables rattachés comprennent :

- les Trésoreries provinciales (TP) ;
- les Trésoreries départementales (TD).

Organigramme de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique



ANNEXE 2 : EQUIPE D'ELABORATION DU TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2022 DE LA DGTCP

Numéro d'ordre	Nom et Prénom (s)	Fonction	Contact
1	BAMOUNI R Bruno	Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique	
2	OULLA/PARE Kadiatou	Directrice Générale Adjointe du Trésor et de la Comptabilité Publique	
3	BONTOGO Siméon	Directeur du Suivi des Opérations Financières de l'Etat	70 02 36 85 bontsim2006@yahoo.fr
4	COMPAORE Judith Félicité	Contrôleur Interne	70 73 75 61 judifeli@yahoo.fr
5	COMPAORE Abdoul Rasmané	Chef du service des statistiques de finances publiques	70 43 39 21 cabdoulrasmane@gmail.com
6	BASSOLE Wilfried Gustave	Chef du service des statistiques des Opérations Financières de l'Etat	newoulou2@gmail.com 78 55 81 00
7	KABORE Roland	Chargé des statistiques de finances publiques	70 49 82 42 roland1kabore@gmail.com
8	TOU Ibrahima	Chargé des statistiques de finances publiques	78 11 97 50 ibrahimatou77@gmail.com
9	OUEDRAOGO P. Dieudonné	Chargé des statistiques de finances publiques	78 02 52 73 payamsseba@gmail.com
10	MOSSE Francis	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	70 38 44 76 mossefra@gmail.com
11	OUEDRAOGO Haoua	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	71 05 15 13 haouaouedraogo61@gmail.com
12	ZIDA/TAPSOBA Odile	Chargé des statistiques de finances publiques	67774940 tapsodile@gmail.com
13	BELEMBAGO Boukaré	Chargé des statistiques de finances publiques	60 09 04 07 belembagoboukare@gmail.com
14	YAMEOGO W. Arlenn	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	75 30 30 25 arlenn2000@gmail.com
15	KABORE Boureima	Chargé des statistiques de finances publiques	70 01 58 92 ibrakabore@yahoo.fr
16	KAMBOU Justin	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	76 32 34 00 justiskas@gmail.com

ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER D'ELABORATION DU TABLEAU DE BORD

Numéro d'ordre	Nom et Prénom (s)	Structure	Tél.	Adresse électronique
1	YOUGBARE Fidèle	DAMOF	70 23 11 87	yfido2000@gmail.com
2	TRAORE Romain	DAMOF	70 59 97 77	traoromgg@gmail.com
3	OUEDRAOGO K Gérard	SRH	70 06 83 23	barnebarnabe86@gmail.com
4	SAM Marc T.	DELF	70 94 55 96	tinbwaoga@yahoo.fr
5	SENI Yves Innocent	RG	72 78 67 44	yveseni@gmail.com
6	PARE Joseph	DA	70 05 03 86	parejoseph79@gmail.com
7	ZALLA L. Ben Idriss	DSC-SFD	70 39 82 54	zbenidriss@gmail.com
8	SAWADOGO Awa	DDP	70 77 37 59	sawadogoawa58@gmail.com
9	OUEDRAOGO Abdoul-Guelilou	DGESS	76 88 92 81	agsoro0@gmail.com
10	BLE Yaya	BCMS	70 09 14 34	bleyaya35@gmail.com
11	BEYE Florent	PG	70 64 78 18	florentgbeye@gmail.com
12	KINDA Boris Judicaël	ACCT	76 51 08 76	judicael.kindatresor.gov.bf
13	BONTOGO Siméon	DSOFE	70 02 36 85	bontsim2006@yahoo.fr
14	COMPAORE Abdoul Rasmané	DSOFE	70 43 39 21	cabdoulrasmane@gmail.com
15	COMPAORE Judith Félicité	DSOFE	70 73 75 61	judifeli@yahoo.fr
16	OUEDRAOGO Haoua	DSOFE	71 05 15 13	haouaouedraogo61@gmail.com
17	BASSOLE Wilfried Gustave	DSOFE	78 55 81 00	newoulou2@gmail.com
18	KAMBOU Justin	DSOFE	76 32 34 00	justiskas@gmail.com
19	OUEDRAOGO P. Dieudonné	DSOFE	78 02 52 73	payamsseba@gmail.com
20	TOU Ibrahima	DSOFE	78 11 97 50	ibrahimatou77@gmail.com
21	MOSSE Francis	DSOFE	70 38 44 76	mossefra@gmail.com
22	BELEMBAGO Boukaré	DSOFE	60 09 04 07	belembaogoboukare@gmail.com
23	SANKARA Dominique	GIZ/PRG BF	70 16 12 22	dominique.kabore@giz.de
24	ZIDA/TAPSOBA Odile	DSOFE	67 77 49 40	tapsodile@gmail.com
25	YAMEOGO W. Arlenn	DSOFE	75 30 30 25	arlenn2000@gmail.com
26	KABORE Boureima	DSOFE	70 01 58 92	ibrakabore@yahoo.fr

27	ZOUNDI Brahima	DSOFE	65 80 79 58	rzoundi@yahoo.fr
28	MAGNINI W. Constant	DSOFE	72 68 86 88	wconstant.magnini@gmail.com
29	MILLOGO Hugues Armel	DSOFE	76 08 72 71	millogoharmel@gmail.com
30	KABORE Roland	DSOFE	70 49 82 42	roland1kabore@gmail.com